

BOULEVARD OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CORPS PARLEMENTAIRE ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(36^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du vendredi 25 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3531).

Rcherche et technologie

- M. Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- M. Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production.
- M. Curien, ministre de la recherche et de la technologie.
- MM. Bassinet,
Birraux,
Asensi,
Tavernier,
Colonna,
Cousté,
De Caumont,
Becq.
- M. le ministre.

ETAT B

Titres III et IV. Adoption (p. 3549)

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 3549)

Les crédits du ministère de la recherche et de la technologie, inclus dans la ligne « Redéploiement industriel et Recherche et technologie. - Services communs », seront mis aux voix à la suite de l'examen du budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Nomination à des organismes extrapariementaires** (p. 3550).
3. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3550).
4. **Ordre du jour** (p. 3550).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, mes chers collègues, 1985 est la dernière année d'application de la loi d'orientation et de programmation de la recherche du 15 juin 1982.

L'année 1986 verra donc le début de l'exécution du plan triennal qui prévoit que la France consacrerait 3 p. 100 du produit intérieur brut à la dépense nationale pour la recherche et le développement.

Depuis 1981, j'ai eu le privilège de rapporter, au nom de la commission des finances, sur les moyens budgétaires de la recherche.

Je peux constater, au terme de ces quatre années d'effort financier soutenu et de vigoureuse impulsion, que la part de la dépense nationale pour la recherche et le développement est passée de 1,85 p. 100 du produit intérieur brut à 2,29 p. 100, qu'un esprit nouveau souffle au sein de la communauté scientifique et que la recherche est bien perçue désormais par les Français comme le carrefour de tous les grands problèmes de société.

Les crédits pour 1986 du ministère de la recherche et de la technologie, ainsi que les mesures annoncées ou décidées permettent à la fois de prolonger et de concrétiser les orientations de la loi d'orientation de 1982 et d'impulser de façon volontariste la nouvelle dynamique que doit initier le plan triennal.

L'examen de ces crédits souligne, en effet, la cohérence et la continuité de l'effort consenti depuis 1981.

Le bilan des créations d'emplois au titre du budget civil de la recherche depuis 1981 s'établit à 7 054 créations, dont 1 400 pour 1986, et s'inscrit dans la nécessaire programmation de l'emploi scientifique à long terme. Ainsi sera mieux assuré un taux de recrutement de 5 p. 100 en moyenne.

De plus, le budget pour 1986 contient des dispositions favorisant la mobilité, dans le prolongement des nombreuses mesures prises depuis 1982.

Même continuité en faveur des aides publiques à et par la recherche. Ainsi, de 1981 à 1986, le nombre des aides publiques à la formation par la recherche aura augmenté de plus de 50 p. 100.

Enfin, la constitution des établissements publics à caractère scientifique et technologique sera parachevée avec la transformation en E.P.S.T. des deux derniers organismes de recherche appelés à faire partie de cette nouvelle catégorie : l'I.N.E.D. et le Cemagref.

Mais l'examen de ces crédits fait également ressortir leur conformité avec les engagements retenus par le plan triennal.

Les crédits inscrits au budget de la recherche et du développement passent de 16 à 17,7 milliards de francs, soit une augmentation de 10,35 p. 100.

Les dépenses en capital augmentent également sensiblement, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, respectivement de 7,09 p. 100 et de 17,98 p. 100.

Le budget civil de recherche et de développement, pour sa part, verra les dépenses ordinaires progresser de 8,3 p. 100 et les autorisations de programme de 8,2 p. 100. Compte tenu de l'hypothèse d'une hausse de prix de 2,9 p. 100 en 1986, les augmentations en volume sont de 5,4 p. 100 et de 5,3 p. 100 et supérieures à l'engagement de 4 p. 100 qui figure dans le plan triennal.

Si l'on ajoute à ce total d'autorisations de programme les 1 040 millions de francs du crédit d'impôt et les 705 millions de francs de financement extérieur, les progressions par rapport à 1985 sont de 10,7 p. 100.

Le budget civil de la recherche sera ainsi passé de 19,68 milliards de francs en 1981 à 43,82 milliards de francs en 1986.

Les crédits publics non comptabilisés dans le budget civil de la recherche - ceux des télécommunications, de la recherche universitaire, de la défense et des régions - augmenteront de 8,23 p. 100, c'est-à-dire également davantage que l'objectif assigné par le plan triennal.

Enfin, dans le domaine statutaire, pour la deuxième année consécutive, le projet de loi de finances contient des transformations d'emplois destinées à accompagner la mise en place des nouveaux statuts. Pour 1986, il s'agit de 200 transformations d'emplois de chercheurs et de 200 transformations d'emplois d'I.T.A.

Mesdames, messieurs les députés, j'en viens maintenant à l'examen des moyens financiers mis au service de la recherche industrielle.

Déjà, dans son rapport de l'année dernière, votre rapporteur avait constaté que l'effort de recherche des entreprises, pour réel qu'il soit, restait insuffisant en dépit du rôle moteur joué par les entreprises nationales.

La nécessité de dynamiser la recherche est soulignée dans le plan triennal. Il s'agit en effet de faire passer la part de la recherche-développement financée par les entreprises de 1 p. 100 à 1,2 p. 100 du produit national brut d'ici à 1988.

Dans cette perspective, il me plaît de souligner le succès incontesté du crédit d'impôt institué par la loi de finances pour 1983. Cette formule a surtout - et c'est heureux - bénéficié aux entreprises les plus dynamiques, notamment aux P.M.E. qui ne bénéficiaient pas habituellement d'aides budgétaires directes importantes.

Ainsi, le crédit d'impôt a joué un rôle essentiel de diffusion de la recherche dans le tissu économique de notre pays.

Aussi, compte tenu du doublement du taux et du relèvement du plafond qui interviendront en 1986, le succès de ce mécanisme simple et automatique devrait encore s'amplifier.

De même, les aides publiques attribuées par l'Anvar versent leur efficacité accrue par le plein effet des décisions prises par le conseil des ministres du 27 mars dernier.

Des formules comme le bon vacation technologique ou les prêts participatifs « lancement commercial de l'innovation » sont également prometteurs.

Cette impulsion est rendue nécessaire par l'effort exceptionnel consenti par les entreprises nationales, effort qui doit être désormais relayé. Les entreprises nationales ont rempli incontestablement depuis 1981 un rôle d'entraînement. Le rythme d'accroissement en volume du financement de la recherche a en effet augmenté nettement plus vite dans le secteur public que dans le secteur privé.

Pendant l'année 1984, l'effort des entreprises nationales a été considérable puisque, à structure constante, leurs dépenses de recherche et développement autofinancées ont augmenté d'environ 4,4 p. 100 en volume, et ce dans une conjoncture souvent difficile et malgré une baisse du niveau des aides de l'Etat.

En 1984, la contribution des entreprises nationales à la recherche et au développement s'est élevée à 21,7 milliards de francs, tandis que le secteur privé y contribuait pour 19 milliards de francs. Les contrats de plan signés entre l'Etat et les entreprises nationales ont été le moyen d'obtenir ces résultats qui préparent l'avenir industriel de notre pays.

En fixant un objectif d'accroissement en volume à structure constante des dépenses autofinancées de recherche et développement, conformément à la loi de juillet 1982, en déterminant les principaux axes de recherche, en fonction des objectifs nationaux de politique industrielle, l'effort de recherche et développement est devenu un des objectifs prioritaires des contrats de plan des entreprises nationales.

Ces résultats témoignent de l'apport essentiel des entreprises publiques à cet objectif d'intérêt national qui doit être prolongé.

Monsieur le ministre, quels sont, à cet égard, les moyens dont vous disposez afin de veiller au respect de ces orientations à l'occasion de la réactualisation, actuellement en cours, des contrats de plan d'entreprise ?

Il paraît, en tout état de cause, que votre ministère ne peut être tenu à l'écart de cet exercice qui incarne le dialogue entre l'entreprise et l'actionnaire, garant d'un certain nombre d'objectifs d'intérêt national qu'il convient de respecter.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, après trois années d'application de la loi d'orientation et de programmation de la recherche et à la veille de la mise en œuvre d'un nouveau plan de trois ans, la recherche française se porte incontestablement mieux. La priorité accordée à la recherche et au développement technologique est une garantie d'indépendance pour un pays industriel qui, comme le nôtre, souhaite maîtriser son destin et affirmer son génie propre sur la scène internationale.

Dans cette perspective, le projet de loi de finances pour 1986 conforte nettement la tendance initiée depuis 1981 puisque la science et la technologie, pièces maîtresses du devenir d'une nation, figurent plus que jamais au premier rang des préoccupations et des priorités du Gouvernement.

Un tel projet de budget de la recherche, volontariste, sélectif et offensif, ne peut qu'entraîner l'adhésion pleine et entière du rapporteur des crédits de la recherche et celle de la majorité de la commission des finances (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen année après année des différents budgets de la recherche et de la technologie qui se sont succédés depuis 1981 nous oblige à être singulièrement répétitifs. J'observe que, pour la cinquième année consécutive, les trois rapporteurs - cela fait tout de même quinze rapports - sont conduits à dire la même chose, à savoir que les crédits et les moyens de la recherche augmentent à un rythme que l'on n'avait jamais connu depuis les

débuts de la V^e République. Cela doit être souligné avec une grande force. Si ce budget pour 1986 est un budget de rigueur qui vise à maintenir les équilibres économiques que nous avons déjà atteints grâce aux efforts des années précédentes, nous n'en n'avons pas moins, cette année encore, choisi l'avenir. La rigueur n'exclut pas les perspectives, bien au contraire.

L'avenir, c'est en particulier la recherche. Et le budget de la recherche enregistre une importante augmentation puisque les crédits augmentent de 14,2 p. 100 par rapport à l'année dernière pour les crédits de paiement et les dotations ordinaires.

Un autre chiffre encore, bien que je ne veuille pas en abuser : entre 1980 et 1985, les crédits de la recherche ont été multipliés par 2,5. Je crois que ce chiffre est particulièrement frappant.

En 1979, l'effort de recherche de notre pays représentait 1,81 p. 100 du produit intérieur brut. A la même époque, il représentait 2,38 p. 100 du P.I.B. aux Etats-Unis, 2,40 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 2,11 p. 100 au Japon et 2,20 p. 100 en Grande-Bretagne. Nous étions donc gravement en retard par rapport à nos principaux partenaires économiques. Depuis, la progression a été rapide. En 1982, notre effort de recherche représentait 2 p. 100 du P.I.B., en 1985, 2,25 p. 100 et, avec le budget que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, il atteindra 2,4 p. 100, et nous nous placerons résolument dans la perspective de la loi de programmation que nous discutons par ailleurs et qui prévoit qu'il atteindra 3 p. 100 du produit intérieur brut pour les années quatre-vingt-dix.

Un tel effort se traduit pour les investissements, pour les équipements, mais également pour les personnels, et ce que l'on peut apprécier depuis cinq années, c'est que la politique de l'emploi est cohérente. Rappelez-vous ces politiques en dents de scie que nous avons connues dans le passé ! Une certaine année, on recrutait beaucoup de personnel et puis, pendant deux, trois ou quatre ans, on en recrutait moins, voire pas du tout. Selon certains cycles, cela reprenait ou cela s'arrêtait. Et cette façon de faire a créé une pyramide des âges dans les métiers de la recherche qui est tout à fait préjudiciable pour le moyen et le long terme. Nous subissons aujourd'hui les conséquences d'une très mauvaise politique de l'emploi scientifique qui a été menée par le passé.

Au contraire, l'effort de recrutement est devenu relativement constant et vous mettez en application, monsieur le ministre - je crois qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il en aille autrement - exactement ce qui est inscrit dans la loi de programmation dont nous débattons par ailleurs, puisque 1 400 emplois sont inscrits à ce budget, 725 emplois de chercheurs et d'ingénieurs de recherche et 675 emplois d'ingénieurs, techniciens, administratifs.

Pour ce qui est des programmes de développement technologique, en ce qui concerne l'électronucléaire le volume des crédits reste au même niveau que les années précédentes. En revanche, pour les grands programmes - je pense au programme « Espace » et au programme aéronautique - les progressions sont tout à fait remarquables.

Cela est dû aux grands projets que chacun connaît, tels que Ariane IV ou l'Airbus A 320.

Il faut citer encore le crédit d'impôt recherche, qui était demandé par le monde industriel. Il sera multiplié par deux en 1986, son taux passant de 25 p. 100 à 50 p. 100. Il faut en finir avec cette situation où un nombre restreint d'entreprises participaient à l'effort de recherche. Aujourd'hui que le crédit d'impôt existe, il doit porter tout son effet et servir à financer de véritables investissements de recherche. Peut-être conviendrait-il de demander à l'administration fiscale de veiller à ce que cette mesure éminemment souhaitable ne soit pas détournée de son objet.

Avant de conclure ce bref exposé, j'insisterai sur quelques observations qui ont été présentées devant la commission des affaires culturelles - observations qui, je le souligne, s'inscrivent dans un bilan très largement positif.

La première série d'observations concerne les personnels.

Tout d'abord, la commission a été sensible à la nécessité de faire plus encore en matière de mobilité. Je sais, monsieur le ministre, que c'est l'un de vos projets favoris. Il faut absolument que l'Université, le monde de la recherche et l'entreprise s'interpénètrent, que des passerelles existent entre eux et que les mêmes hommes puissent passer d'un organisme à

l'autre sans difficulté. Or, des habitudes et des rigidités font que c'est encore difficile. Il ne suffit pas d'inscrire la mobilité dans un statut pour qu'elle passe dans les faits !

La commission, ensuite, a retenu deux préoccupations du personnel de recherche. La première intéresse des agents qui ont été recrutés à mi-temps et souhaiteraient pouvoir être titularisés. La deuxième concerne le rachat des points de retraite pour les personnels qui ont été titularisés à un âge tardif. Cette titularisation est une excellente chose, ils l'ont attendue très longtemps, mais elle pose quelques problèmes pour le rachat des points.

La deuxième série d'observations porte sur les programmes mobilisateurs. Ce fut une initiative très positive, même si les résultats sont inégaux.

Nous nous sommes particulièrement intéressés, cette année encore, au programme électronique. Il connaît un développement significatif dans le projet de budget pour 1986, puisque les autorisations de programme affectées aux actions d'informatisation passent de 1 899 millions de francs à 2 350 millions.

Toutefois, au sein de l'ensemble électronique-informatique, le bilan de la recherche et du développement technologique et industriel est assez contrasté. Nous avons marqué des points en ce qui concerne l'électronique professionnelle, les télécommunications, l'intelligence artificielle, l'invention et la gestion des logiciels - je pense en particulier au programme Concerto. En revanche, pour tout ce qui est automatisme, composants, circuits intégrés, bureautique grand public, production de logiciels, le retard subsiste.

Une fois encore, la commission souhaite que les objectifs du programme mobilisateur soient resserrés, que ses instances de pilotage soient mieux précisées. C'est absolument nécessaire si vous voulons que les atouts réels que nous possédons en matière de recherche soient davantage utilisés en synergie avec notre potentiel industriel. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez pris des décisions dans ce sens, et sans doute nous en parlerez-vous tout à l'heure. Notre retard est très lourd, et il faut essayer de le combler.

La troisième série d'observations porte sur les sciences humaines.

Nous nous sommes souvent intéressés, au sein de la commission des affaires culturelles, aux sciences humaines et sociales qui ont été traitées comme elles le méritaient au cours de ces cinq dernières années. Les propositions du rapport Godelier, en particulier, ont donné lieu à certaines applications. Nous considérons toutefois que dans nombre d'universités, les travaux de recherche en matière de sciences humaines et sociales sont trop dispersés.

Pour lutter contre cet inconvénient, une innovation importante est intervenue l'année dernière avec une nouvelle conception de la thèse. L'individualisme de la recherche en sciences humaines et sociales a trop longtemps tenu au fait que l'on demandait à des chercheurs encore jeunes de s'engager d'emblée dans la rédaction d'une œuvre monumentale. Ce n'était sans doute pas la meilleure manière, d'une part, de les faire travailler en équipe et, d'autre part, de satisfaire à certains critères d'inventivité ou de rapidité quelquefois nécessaires dans ces domaines. Aussi une nouvelle thèse, la « thèse unique », a-t-elle été mise en place par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur votée en 1984.

Il nous semble important que cette institution ne soit pas détournée de son esprit. Il serait préjudiciable, en effet, que certains jurys, à l'occasion de la soutenance de la thèse ou au moment de décider de ce qu'on appelle maintenant l'habilitation, restent attachés au contenu de l'ancienne thèse d'Etat, car tout le bénéfice du nouveau système se trouverait perdu.

La quatrième observation porte sur l'effort de diffusion des publications scientifiques françaises, en particulier à l'étranger. Les structures de notre édition scientifique, de nos éditions universitaires sont extrêmement dispersées, et ce qui peut être acceptable au niveau de la production devient un très lourd handicap dès lors qu'il s'agit de diffuser ces publications dans l'ensemble des pays du monde.

C'est pourquoi notre commission reste attachée à une proposition qu'elle a déjà émise les années précédentes, qui consisterait à créer un organisme public de diffusion des publications scientifiques françaises, de telle manière que les chercheurs, où qu'ils soient, dans quelque pays qu'ils se trouvent, puissent se procurer facilement telle revue de l'univer-

sité de Grenoble ou de Rouen, ou de tel laboratoire du C.N.R.S., ce qui n'est pas du tout évident aujourd'hui. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez des projets en ce domaine, en particulier en matière de banques de données. Peut-être pourriez-vous nous apporter quelques précisions sur ce point.

La cinquième série d'observations porte sur les bibliothèques scientifiques. Vous avez annoncé, lors du débat sur le projet de loi de programmation, un projet qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'agirait de créer, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, en particulier en Allemagne fédérale, un réseau entre les différentes bibliothèques scientifiques ou universitaires. L'informatique en donne le moyen. Il en résulterait un gain d'efficacité considérable pour les sciences sociales, certes, mais aussi pour tous les domaines de la recherche et du savoir. Que chaque bibliothèque puisse profiter aux usagers de toutes les autres bibliothèques par le moyen d'une interconnexion informatique et par des systèmes de télécopie qui permettent d'échanger très rapidement les documents, c'est aujourd'hui techniquement possible, et il faut, me semble-t-il, aller le plus vite possible dans ce sens.

La dernière observation porte sur la coopération européenne. Chacun connaît le bilan significatif des différents programmes qui ont été lancés dans le passé : J.E.T., B.R.I.T.E., Race, Eurotra.

Le programme Esprit, lui aussi, a donné d'excellents résultats en raison de son règlement qui veut que chaque projet soit confié à un consortium réunissant des entreprises d'Etats différents. Il en résulte une véritable synergie entre l'effort industriel et l'effort de recherche au sein des différents pays de la Communauté européenne.

Il nous semble que le programme Euréka doit, d'une certaine façon, s'inspirer de ce qu'il y a eu de positif dans la méthodologie du programme Esprit. L'accueil qui lui a été réservé et les progrès considérables qui ont été accomplis en quelques mois laissent bien augurer des développements ultérieurs. Si la structure de supervision de ce programme reste à négocier avec nos partenaires, les projets individuels, qu'il importe de faire mûrir rapidement, en constituent l'essence. Toutefois, il convient de faire preuve à notre sens de réalisme, et l'on peut prévoir que les principales difficultés auxquelles il faudra faire face tourneront autour du financement et de clauses de propriétés industrielles qui seront mises en jeu par ce programme.

La commission des affaires culturelles insiste sur la nécessité d'éviter la dispersion. L'initiative prise par le Président de la République et par le Gouvernement de lancer le programme Euréka a été extrêmement positive en ce qu'elle a mobilisé les énergies et créé une sorte de choc dans l'opinion publique internationale. Mais il est nécessaire maintenant de bien resserrer les thèmes, de telle manière qu'Euréka ne se réduise pas à une constellation de projets qui, de toute façon, auraient vu le jour. C'est, nous le savons une entreprise difficile, étant donné la diversité des partenaires.

Telles sont mesdames, messieurs, les quelques observations que je souhaitais présenter au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Une fois encore, je veux dire combien nous sommes heureux des progrès considérables qui marquent le projet de budget de la recherche pour 1986, que, bien entendu, la commission propose à l'Assemblée nationale d'adopter (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un budget qui, dans ses dotations spécifiques, augmente de 9,2 p. 100 pour l'ensemble « dépenses ordinaires et autorisations de programme » et de 12,7 p. 100 pour l'ensemble « dépenses ordinaires et crédits de paiement », c'est un bon budget, par rapport à la moyenne des budgets présentés cette année à notre assemblée, certes, mais aussi en valeur absolue.

Il est indéniable que la seconde loi de programmation et d'orientation de la recherche, que nous avons votée en première lecture en juin dernier, va pouvoir produire les mêmes effets que la précédente : la recherche est bel et bien relancée en France depuis 1981 et y consacrer 3 p. 100 du produit intérieur brut en 1990 est un objectif crédible.

Avant 1981, la recherche connaissait une double crise.

Crise au niveau des structures et des objectifs, d'abord. Perdue dans le labyrinthe d'administrations trop souvent confuses, la recherche était invitée à se faire piloter par l'aval, au risque de se perdre définitivement dans un appareil industriel fortement délabré.

Crise au niveau des chercheurs eux-mêmes, ensuite. Avec des équipements vétustes, avec une part du P.I.B. constamment amoindrie, sans statut clairement défini, quand ils n'étaient pas purement et simplement hors statuts, les chercheurs ne croyaient plus en l'avenir et il leur fallait beaucoup de courage pour croire en leur métier. Dans ce contexte, les querelles internes pouvaient aisément se développer.

C'était aussi l'époque des rapports : d'éminents spécialistes, d'éminents chercheurs indiquaient l'horizon et les moyens d'y parvenir, mais on s'empresait de ranger leurs écrits au magasin des rêves ou des accessoires.

C'est pourquoi, fin 1981, il a fallu d'abord redonner confiance et recréer le dialogue entre les chercheurs et les organismes, entre le monde de la recherche et la demande économique et sociale.

Les colloques régionaux, puis le colloque national de janvier 1982, ont créé un puissant mouvement, dans le respect des différences et le souci des intérêts réciproques, lequel mouvement devait déboucher en juin 1982 sur une loi triennale qui a reçu une large approbation dans notre assemblée comme dans la communauté scientifique.

C'est dans le même mouvement qu'a été présentée la seconde loi, en juin 1985, et j'ai l'impression que certains refus, à ce moment-là, doivent moins à la politique de la recherche qu'à la volonté de s'opposer au Gouvernement sur tous les terrains, même sur ceux qui devraient tous nous réunir.

Le projet de budget pour 1986 respecte la priorité conférée à la recherche par le Gouvernement. Il tient les engagements pris et répond à certaines inquiétudes qui s'étaient manifestées l'an dernier. Il répond, déjà, aux cinq objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation votée en juin dernier en première lecture.

L'augmentation en volume d'au moins 4 p. 100 l'an ? Elle est dépassée.

L'encouragement des entreprises dans leur effort de recherche ? C'est le doublement du crédit d'impôt, l'augmentation de 11,6 p. 100 du fonds de la recherche et de 8 p. 100 des aides à l'innovation. C'est aussi la mise en œuvre du programme Euréka qui doit stimuler l'effort technologique des entreprises.

Le développement de l'emploi scientifique ? Ce sont 1 400 emplois créés, dont plus de la moitié pour des chercheurs ou des ingénieurs de recherche. C'est l'augmentation substantielle, de 27,6 p. 100, des allocations de recherche.

La modernisation de l'équipement des laboratoires ? C'est l'augmentation de 17,2 p. 100 des moyens en informatique et de 21,8 p. 100 des équipements mi-lourds mis à la disposition des organismes et des équipes de recherche.

L'évaluation de la recherche ? C'est le soutien à l'effort des régions pour les transferts de technologies et le soutien de la capacité des organismes à préciser et à gérer leurs programmes.

La commission de la production et des échanges a approuvé ce budget. Néanmoins, certaines questions ont été posées et je tiens, monsieur le ministre, à m'en faire l'écho pour que vous puissiez nous répondre devant l'Assemblée.

Première question : qu'en est-il des programmes mobilisateurs, qu'il s'agisse des plus anciens comme celui qui concerne la filière électronique - que vient d'évoquer Jean-Pierre Sucur - ou de nouveaux comme le programme « matériaux » ? Sont-ils toujours coordonnés et financés de la même façon ?

Deuxième question : dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace, nous notons des financements importants dans le budget de la recherche, dans le budget annexe des P.T.T., et - nouveau procédé - par l'emprunt. Comment sont répartis ces financements ? A quels programmes seront-ils affectés ? En particulier, quel est l'avenir du plan de charge d'Ariane et quel sera le sort du programme Hermès ?

Troisième question : la plupart des organismes ont maintenant des statuts bien définis. Certains attendent encore : quel est votre calendrier à cet égard qu'il s'agisse de l'I.N.E.D. ou du Cemagref ? De plus, qu'en sera-t-il pour des structures mixtes telles que le muséum d'histoire naturelle ?

Quatrième question, enfin, déjà évoquée par les rapporteurs précédents : elle en vaut la peine. Le programme Euréka suscite bien des espoirs, mais aussi des interrogations : le milliard qui lui est consacré sera-t-il prélevé en cours d'année sur divers budgets, notamment celui de la recherche, et, si c'est le cas, sous quelle forme, selon quels critères ?

Ces questions montrent déjà par elles-mêmes que la recherche a franchi une nouvelle étape. On n'est plus à l'âge de la métaphysique, mais à des problèmes très concrets, des problèmes de mise en œuvre et d'application.

Dans mon rapport écrit, je traite de différentes questions qui touchent finalement davantage à la méthode qu'au financement. Le débat budgétaire permet cependant de les soulever. Elles concernent les liens que la recherche doit établir avec tel ou tel partenaire. C'est dire que nous sommes bien sortis du ghetto ou de la tour d'ivoire ! La recherche ne peut plus se concevoir que dans l'ouverture, le dialogue ou la synthèse.

Mais il importe de bien établir l'état de ces liens et les perspectives dans ce domaine.

Trois types de liens sont indispensables, et doivent être constamment renforcés.

Premièrement, les liens entre la recherche et le monde de la production, lequel ne se réduit pas à la seule industrie. L'agriculture, par exemple, y a sa part. On a beaucoup insisté, ces dernières années, sur la nécessité de valoriser la recherche à travers ses applications industrielles. Des avancées significatives sont apparues dans plusieurs grands organismes : le C.N.R.S., l'Insem et l'I.N.R.A., etc. Le commissariat à l'énergie atomique est d'ailleurs allé plus loin en constituant lui-même un groupe industriel. Et j'ai pu observer toute l'importance de l'action qui était développée dans ce domaine. Il me semble qu'un nouvel effort doit être fait aujourd'hui, et le programme Euréka, notamment, peut y contribuer.

Il faut que l'industrie s'organise elle-même pour créer un véritable appel technologique qui se transformera en appel à la recherche. C'est du monde de la production que doit venir désormais l'initiative. Les entreprises nationalisées peuvent jouer un rôle déterminant à cet égard. Des efforts sont faits dans le secteur chimique ou pharmaceutique, par exemple, mais il faut inventer des structures qui permettront d'aller plus loin. Il conviendrait, notamment, de créer un réseau de petites et moyennes entreprises innovantes, tournées vers le conseil ou l'innovation, liées à un type de produit ou à un service entreprises qui assurera un lien entre la recherche et l'industrie. Des cadres des organismes de recherche, des ingénieurs de grandes écoles ou d'instituts technologiques, des cadres d'entreprises dynamiques peuvent se lancer individuellement ou collectivement dans des projets de ce type. Nous avons besoin ici d'un plus grand nombre d'entrepreneurs. Il faut les aider à se former et à se lancer.

Deuxième perspective : les liens entre la recherche et l'université. C'est l'intérêt des grands organismes et des universités de mettre en commun leurs grands équipements, d'associer leurs unités de recherche ou d'enseignement, de confronter leurs programmes et leurs objectifs. C'est l'intérêt des régions de contribuer activement à cette relation. Elles le font de plus en plus, mais il importe que l'Etat les y aide à travers les contrats de Plan Etat-région, mais aussi par des programmes pluriannuels plus spécifiques, de caractère expérimental parfois, pour des équipements, ici, pour le fonctionnement des équipes ailleurs. L'enseignement supérieur est lui-même un lieu de recherche. Il doit être aussi, à tout moment, irrigué par la recherche. Nous devons trouver en ce domaine une formule adaptée à notre pays, distincte sans doute des modèles américain, allemand ou japonais.

Troisième préoccupation, enfin : les liens entre la recherche française et les pays en voie de développement. Ils peuvent se faire à travers l'action de l'Europe, notamment dans l'accroissement des efforts de recherche liés à la convention de Lomé, mais ils peuvent se faire plus directement, de façon bilatérale, dans des secteurs tout à fait déterminants : l'agrominerie, la biologie, l'informatique, les énergies renouvelables. Mais il importe de répondre aux besoins réels du développement de ces pays : la constitution de centres de technologie concernant la chimie pétrolière, la métallurgie fine ou l'aéronautique peuvent permettre de véritables transferts de technologies, au-delà de la simple expansion de telle

ou telle multinationale. A côté des programmes spatiaux, des grands programmes électroniques ou informatiques, il convient de développer des programmes plus modestes, liés à la formation des hommes, à leur évolution culturelle, des programmes qui conviendront à ces pays, qui constituent d'immenses marchés, parfois des concurrents dans tel ou tel secteur, mais qui peuvent être aussi un jour, si nous savons nous y préparer, des partenaires pour notre pays.

Votre budget, monsieur le ministre, ne saurait bien entendu répondre à lui seul à de telles exigences. Il est important déjà qu'il puisse créer l'une des conditions indispensables pour trouver de bonnes réponses, c'est-à-dire la mobilisation des énergies dans une confiance retrouvée et une efficacité multipliée.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a approuvé les crédits de votre budget et engage l'Assemblée à en faire autant.

Mais je voudrais, en terminant, puiser nos examens le dernier budget de la présente législature, saluer l'action de vos prédécesseurs, M. Jean-Pierre Chevènement et M. Laurent Fabius. Vous n'avez pas seulement pris leur suite, vous avez aussi inauguré un nouveau style, une nouvelle image, vous avez démontré le sens que pouvait prendre la jonction entre l'homme de science et l'homme politique. L'expérience prouve que, finalement, la science et la politique ont tout à y gagner, et l'image que vous nous laisserez en tant que ministre honore notre assemblée, honore le Gouvernement et honore bien évidemment aussi la science (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie les rapporteurs qui ont examiné avec bienveillance, mais aussi avec minutie et efficacité, le projet de budget de la recherche pour 1986. Je remercie particulièrement M. Chapuis, qui a bien voulu souligner les mérites du mariage entre la science et la politique.

Ainsi que les rapporteurs l'ont rappelé, 1986 est la première année de mise en application du plan triennal que l'Assemblée nationale a adopté en première lecture et que j'ai défendu devant le Sénat au début de cette semaine.

Comme à l'ordinaire, je parlerai non seulement des crédits qui sont strictement attribués au ministère de la recherche et de la technologie, mais aussi de l'ensemble de ce qu'on appelle le budget civil de recherche et de développement.

Je me permettrai de rappeler les deux objectifs essentiels contenus dans la loi portant plan triennal pour les années 1986 à 1988 : d'une part, l'effort national de recherche et de développement devrait atteindre 3 p. 100 du produit intérieur brut à la fin des années quatre-vingt ou au début des années quatre-vingt-dix ; d'autre part, la recherche financée par les entreprises devrait croître considérablement, pour atteindre 1,2 p. 100 du produit intérieur brut en 1988.

Cette politique que nous avons présentée était fondée sur le respect de quatre priorités : l'établissement d'une politique de l'emploi scientifique à long terme, le renforcement des moyens des laboratoires, la dynamisation - j'y insisterai beaucoup - de la recherche industrielle et, en corollaire, la nécessité d'une évaluation scientifique et économique des résultats obtenus grâce à ces efforts de recherche.

Nous nous appuyons donc sur une priorité très marquée en faveur de la recherche et nous pouvons nous féliciter, nous, scientifiques, de l'ampleur de cette priorité. Nous en avons déjà parlé assez longuement à propos du plan, je n'y reviendrai pas dans le détail. En outre, nous avons constamment le souci de préserver les grands équilibres : entre les grands organismes de recherche et les universités, lesquelles, ainsi que les rapporteurs l'ont souligné, ont un rôle important dans la création de la culture scientifique et l'avancement de la recherche ; entre la recherche publique et celle des entreprises ; entre la recherche fondamentale et les programmes de développement technologique qui en découlent.

Le présent projet de budget est parfaitement conforme aux engagements pris à l'occasion du plan triennal. Il prévoit une croissance de 4 p. 100 en volume des autorisations de programme additionnées aux dépenses ordinaires, la création de 1 400 emplois et un doublement du taux du crédit d'impôt.

C'est donc un budget bien lisible, marqué d'une volonté politique claire.

Nous voulons donc, d'une part, une recherche publique moderne et compétitive, et, d'autre part, une recherche industrielle dynamique. Il y a là un équilibre fondamental à respecter, et nous n'entendons pas pousser la recherche fondamentale au détriment de la recherche industrielle, ou réciproquement.

La recherche publique doit être renforcée en hommes et en moyens.

Nous aimerions donner un nouveau départ à notre politique de l'emploi scientifique à long terme. Le chiffre de 1 400 créations d'emplois n'est pas un chiffre magique, ni le résultat d'une doctrine éternelle car les effectifs des organismes de recherche ne doivent pas croître indéfiniment.

Certes, le nombre de chercheurs, de techniciens et d'ingénieurs est encore proportionnellement inférieur en France à ce qu'il est dans certains pays très développés, et une augmentation de leur nombre nous rapprocherait de ces pays. Mais ce processus ne peut pas durer éternellement.

Nous avons connu, à cet égard, une politique en « coups d'accordéon ». Je ne la critique pas, car c'était le fruit de l'histoire. Nos universités et nos laboratoires sont sortis de la dernière guerre dans un état piteux. Nombre de nos maîtres étaient partis à l'étranger. Notre pays a dû se refaire une université, se refaire une science. Les années cinquante et soixante ont été des années de grande faveur pour le recrutement. Celui-ci s'est ensuite réduit, à l'excès malheureusement. De temps en temps, on cherchait à compenser les insuffisances de recrutement, et l'on avait une bonne année. Bref, il faut essayer de « lisser » tout cela et d'arriver à un système de recrutement satisfaisant pour le fonctionnement de nos institutions.

Il importe aussi d'assurer une certaine mobilité des personnels ; comme l'a souhaité M. Chapuis.

A ce sujet, je voudrais détruire l'idée fautive qui consiste à croire que la situation de fonctionnaire a pour corollaire immédiat l'immobilisme. Si nous avons réformé et uniformisé les statuts des organismes de recherche, c'est précisément pour que le passage d'un organisme à un autre ou d'un organisme de recherche à l'université soit plus facile et ne pose pas de problèmes, notamment financiers.

En outre, une situation précaire ne me paraît guère favorable à une réflexion profonde et à l'innovation. Lorsqu'on a l'esprit tranquille, on peut plus facilement consacrer son intelligence à inventer et à innover.

Je n'abandonnerai pas le sujet de la mobilité sans évoquer une mesure qui, pour être modeste, ne m'en tient pas moins à cœur : c'est le fait que nous ayons réservé, dans les créations d'emplois que, j'espère, vous nous allouerez, une cinquantaine de postes pour aider plus spécifiquement cette mobilité.

Tel organisme qui fera la preuve du départ de deux de ses chercheurs vers l'industrie se verra affecter un poste « frais » nouveau. En d'autres termes, si deux chercheurs quittent un organisme, ce dernier pourra en engager trois. Cette disposition me paraît de nature à augmenter cette mobilité que nous appelons de nos vœux.

Mais la mobilité doit être à double sens. Certes, on doit pouvoir quitter un organisme de recherche ou une université pour « irriguer » l'industrie. Mais il faut aussi que les gens travaillant dans l'industrie puissent, s'ils le souhaitent, développer une idée ou poursuivre dans une université ou un organisme de recherche. L'article 8 de la loi portant plan triennal, enrichi par les amendements que vous y avez apportés, est précisément destiné à aménager cette possibilité inverse. Les 1 400 créations d'emplois qui vous sont demandées, auxquelles s'ajouteront un certain nombre de départs, doivent permettre d'engager environ 5 p. 100 de l'effectif actuel des chercheurs et des ingénieurs. A plus long terme, lorsque les choses seront régularisées, ces 5 p. 100 pourront être trouvés dans les mises à la retraite, à hauteur de 3 p. 100, et dans la mobilité, à hauteur de 2 p. 100.

J'évoquerai plus brièvement les I.T.A., ingénieurs, techniciens, administratifs, auxquels on accordera un supplément de 675 emplois, comportant notamment la dernière phase de mise en place du personnel de la cité des sciences et de l'industrie de La Villette. Nous vous avons demandé, l'an dernier, un très fort contingent de créations. Vous en avez dis-

cuté assez longuement, en soulignant les difficultés que cela pouvait créer pendant une année. Nous vous demandions alors plus de 500 emplois pour La Villette. Nous sommes cette année sur une pente fortement descendante, puisque nous vous demandons 160 emplois. Tout cela se régularisera, je pense, dans les prochaines années. Nous sommes amenés à vous demander, cette année encore, quelques emplois, car La Villette va ouvrir dans quelques mois et aura besoin de démonstrateurs pour guider et orienter le public.

Nous prévoyons également une deuxième tranche de transformations d'emploi, pour que chacun puisse obtenir la promotion à laquelle il peut raisonnablement aspirer. Ces transformations d'emploi concerneront 400 promotions d'I.T.A. et 200 de chercheurs, ce qui permettra un rééquilibrage dans les organismes de recherche.

J'en viens aux moyens destinés à la formation. M. Sueur a d'ailleurs rappelé à cet égard le nouveau régime des thèses, lequel doit être accompagné d'une réflexion sur la manière d'aider les jeunes gens à préparer celles-ci.

Le projet de budget prévoit trois mesures positives pour la formation : la revalorisation du montant des allocations de plus de 9 p. 100 ; la création d'une troisième année dans certaines filières ; enfin et cette mesure était attendue la création d'une filière et d'une année de recherche pour les internes en médecine et en pharmacie. Nous voulons en effet que notre recherche médicale soit très vivante ; d'ailleurs, c'est un domaine dans lequel nous avons de grands savants. Il faut que les étudiants en médecine, surtout les plus brillants, puissent, s'ils en ont le désir, avoir l'occasion, même s'ils se destinent à une carrière de praticien, de mettre leur talent au service de la recherche.

Certains d'entre vous ont entendu parler des difficultés rencontrées par les personnels travaillant actuellement à mi-temps dans des organismes de recherche à la suite de la mise en place du nouveau statut, qui ne prévoit justement pas des postes à mi-temps. Nous avons donc réservé dans les postes nouvellement créés un contingent de places qui nous permettra de mettre fin, en trois ans, à ces difficultés réelles pour les personnels.

Nous avons aussi mis au point un dispositif administratif qui permettra aux personnels travaillant à mi-temps d'être d'abord intégrés sur des postes à temps plein. Puis ils se verront offrir le choix d'une titularisation. Mais ceux d'entre eux qui le veulent pourront continuer à travailler à mi-temps.

Parmi les agents qui travaillent actuellement à mi-temps dans les organismes de recherche, on trouve deux catégories d'égale grandeur : d'une part, les personnes qui travaillent à mi-temps parce qu'elles le désirent c'est le cas, par exemple, de nombreuses collaboratrices féminines ; et, d'autre part, celles qui exercent à mi-temps parce qu'on ne leur a pas offert un poste à plein temps.

Dès 1986, 60 p. 100 des « mi-temps » seront résorbés à l'Inserm, plus du tiers à l'I.N.R.A., la totalité à l'O.R.S.T.O.M., un peu moins du tiers au C.N.R.S. La situation des « mi-temps » sera résorbée sur une durée de trois ans.

M. Chapuis m'a interrogé sur les problèmes de statut. Au cours des deux dernières années, nous avons publié au *Journal officiel* un nombre très élevé de décrets d'application des lois que le Parlement avait votées : plusieurs centaines. Nous avons assumé cette lourde charge avec plaisir. Désormais, il ne reste plus à régler que quelques cas isolés. C'est ainsi que le statut organique du Cemagref sera bientôt publié.

Nous avons une politique pour les hommes, mais nous en avons aussi une pour les moyens. Il faut que les chercheurs aient les moyens quotidiens de travailler. C'est pourquoi les crédits affectés au « soutien des programmes » vont être augmentés de 10,3 p. 100. Dans les années qui viennent, nous allons nous efforcer de rattraper progressivement notre retard.

Il a été fait allusion à la situation des laboratoires universitaires. Les universités ne doivent pas être considérées comme les parents pauvres de la recherche. Il faut cependant reconnaître que les universitaires rencontrent parfois des problèmes qui ne se posent pas à leurs collègues des organismes de recherche.

Certains me demandent de réserver en faveur de l'Université une part très importante des créations de postes. A ceux-ci, je réponds c'est toujours ce que l'on a fait. Savez-vous

que plus des deux tiers des chercheurs du C.N.R.S. travaillent dans des laboratoires universitaires ? Cette proportion sera maintenue.

Donc, l'osmose entre l'Université et le C.N.R.S., l'Université et l'Inserm se fait bien. C'est sans doute au niveau des moyens attribués par les universités que la situation est moins bonne. Aussi avons-nous fait l'effort nécessaire pour l'améliorer. Nous avons veillé particulièrement à ce que le budget de la mission recherche de la direction générale des universités soit augmenté ; le budget de 1986 marquera un bon rééquilibrage.

Pour les sciences humaines et sociales, que vous avez spécialement mentionnées, nous avons également prévu un effort particulier. A ce propos, je voudrais dire combien je souhaite éviter toute espèce de ségrégation entre sciences sociales et autres sciences. Il est vrai que l'on attribue souvent moins de moyens aux sciences sociales qu'à des sciences, généralement considérées comme plus riches, comme la physique, la chimie et maintenant la biologie. Il faut revenir sur cet état de fait, mais il ne faut pas pour autant donner l'impression que les sciences sociales sont un monde à part, qu'il faut « couvrir » particulièrement. Ce sont des sciences comme les autres, qui doivent se soumettre aussi, et peut-être plus encore que les autres parce qu'elles sont plus « jeunes », au processus d'évaluation que nous mettons en place.

Bien sûr, tout le monde se croit expert en sciences sociales, tout le monde se croit capable de juger des recherches en sciences sociales parce qu'elles sont plus proches de notre vie quotidienne. Tel qui ne comprend pas très bien comment fonctionne un synchrotron croit pouvoir donner son avis sur la manière dont fonctionne l'économie ou la sécurité sociale. En fait, les deux sujets sont difficiles et ils doivent être évalués avec la même rigueur.

Les rapporteurs ont également parlé, notamment M. Sueur, de la diffusion des publications scientifiques, bref, plus généralement, de l'information scientifique et technique. Je rappelle à ce propos que nous avons décidé d'installer à Nancy un centre d'information scientifique et technique qui remplacera, en le modifiant considérablement, l'établissement actuellement géré par le C.N.R.S. à Paris. Toutefois, comme nous ne voulions pas que ce transfert de Paris à Nancy soit un transfert à l'identique, nous avons repris entièrement la conception de ce centre, en l'élargissant et en l'adaptant aux méthodes modernes de l'information scientifique et technique. Par ailleurs, ce centre sera intégré dans une agence qui regroupera en un réseau national les capacités de traitement et de diffusion de l'information scientifique et technique.

S'agissant de la diffusion des résultats de la recherche, dois-je vous rappeler que le C.N.R.S. veut créer, comme il en avait le droit, une filiale éditoriale : les Presses du C.N.R.S. ?

Par ailleurs, j'ai présenté il y a quelques semaines une communication en conseil des ministres sur l'action de nos conseillers scientifiques à l'étranger. Le moment est venu que ces derniers aient un rôle accru et une efficacité plus grande. D'ailleurs, pourquoi ne les appelle-t-on pas « conseillers scientifiques et techniques » ? En effet, ce sont nos représentants et nos informateurs, tant en ce qui concerne la science fondamentale que la technologie.

Nos conseillers scientifiques à l'étranger doivent travailler en liaison étroite avec nos conseillers culturels et nos conseillers commerciaux dans les ambassades. En effet, la science et la technologie ont désormais autant de liens avec les questions économiques, commerciales et industrielles qu'avec les questions culturelles. La position de nos conseillers scientifiques à l'étranger a donc été redéfinie.

J'en arrive maintenant à l'équipement des laboratoires. Dans bien des cas, on constate que l'équipement informatique des laboratoires français est insuffisant en comparaison de celui de la plupart des grands laboratoires étrangers. C'est pourquoi nous avons demandé aux organismes de recherche de réserver une part substantielle de leur budget d'équipement pour les moyens informatiques. Dans ce secteur, l'augmentation des crédits est supérieure à 17 p. 100.

De même, un effort est fait en faveur des équipements lourds, lesquels sont indispensables à l'activité des grands laboratoires. Dans le passé, seuls les laboratoires de physique et de chimie avaient besoin de ce genre d'équipements. Aujourd'hui, il n'est pas un laboratoire de biologie moderne qui n'ait à sa disposition trois ou quatre appareils d'une valeur unitaire d'un, deux ou trois millions. Si nous prenons

du retard en ce domaine, si l'on ne sait pas, par exemple, séquencer, synthétiser et analyser des protéines, les bonnes idées resteront sur le papier : pire, elles feront l'objet d'articles théoriques qui seront peut-être exploités par d'autres.

Donc, un effort considérable a été engagé tant en ce qui concerne les moyens informatiques que les équipements lourds.

Les crédits destinés aux grands équipements scientifiques, tel l'appareil à rayonnement synchrotron, augmenteront de 16,7 p. 100. Nous devons faire face à un certain nombre d'obligations en ce domaine en 1986.

Les rapporteurs, et plus spécialement M. Chapuis et M. Sueur, ont traité des « programmes mobilisateurs » définis par la loi d'orientation et de programmation de 1982. Ces programmes ont donné de bons résultats. Toutefois une analyse serrée de ceux-ci nous a conduits à en « recentrer » certains et à en orienter d'autres vers des objectifs qui n'avaient pas été envisagés mais qui sont désormais d'actualité. Nous avons également été conduits à créer un nouveau programme mobilisateur sur les matériaux. Celui qui porte sur la filière électronique est un des plus importants et voit ses crédits augmentés de 23 p. 100 ; il s'agit d'un vieux et bon sujet qui fait toujours l'objet de bonnes réflexions. Un effort de recentrage est indispensable pour ce programme et il est réalisé.

Le second pilier de la recherche et du développement technologique, c'est bien sûr la recherche appliquée effectuée en milieu industriel. Notre pays a en cette matière des secteurs forts, voire excellents. Nul doute que nous sommes parmi les premiers pays au monde pour ce qui est du nucléaire, du spatial et de l'aéronautique. Il est certain que dans ces secteurs nous n'avons rien à envier à personne en ce qui concerne la qualité de nos produits. D'ailleurs, il n'est pas rare que nous emportions les marchés.

En revanche, il est des secteurs traditionnels — je ne dis pas des secteurs faibles — dans lesquels nous ne devons pas nous endormir : je pense à l'agro-alimentaire, aux travaux publics, etc. Dans ces secteurs, l'effort de recherche est trop faible par rapport au chiffre d'affaires qui, lui, est considérable. Savez-vous que le secteur de l'agro-alimentaire ne consacre que 0,25 p. 100 de son chiffre d'affaires à la recherche, alors qu'on atteint des taux de 10, 15, voire 20 p. 100 dans l'électronique ou les industries pharmaceutiques, c'est-à-dire dans les secteurs les plus « pointus » ? Nous devons donc travailler à améliorer cet état de fait.

Dans le secteur nucléaire, nous pensons que 1986 doit être l'occasion de marquer une pause dans les grands programmes conduits par le C.E.A. Il s'agit non d'une régression, mais seulement d'une pause dans le développement du programme électronucléaire. Ne voyez pas non plus dans cette décision une sanction. En fait, nous avons atteint un palier : nombre d'activités, notamment celles relatives aux surgénérateurs, sont maintenant bien lancées. Le quarantième anniversaire du C.E.A. a d'ailleurs été l'occasion de souligner les succès extraordinaires qui ont été obtenus par cet organisme.

Par ailleurs, l'heure est venue de faire des choix : ainsi, s'agissant de la séparation des isotopes de l'uranium, le C.E.A. peut désormais concentrer ses efforts sur la méthode qui apparaît la plus prometteuse, c'est-à-dire sur celle utilisant les faisceaux laser. Voilà comment nous voyons le développement et l'avenir proche du programme électronucléaire.

Pour les programmes espace et aéronautique, l'année 1986 ne sera pas un cap facile à franchir. Nous enregistrons en effet un véritable « pic », car nous avons, comme l'ont rappelé les rapporteurs, à mettre en place de nouveaux programmes spatiaux : Ariane V ; notre participation à Columbus et à Hermès, qui est maintenant bien lancée.

Pour une partie de ces programmes, et surtout pour les programmes aéronautiques, nous vous proposons de recourir à l'emprunt. Toutefois — et M. Chapuis m'a interrogé à ce propos — ces emprunts devront être gagés sur des recettes à court terme. C'est ainsi que nous allons recourir à l'emprunt pour financer une partie du programme Spot du C.N.E.S., dont les produits pourront bientôt être vendus. Pour l'aéronautique, nous gageons l'emprunt sur les recettes que vont nous procurer les ventes d'avions. Nous enregistrons aussi un « pic » en aéronautique, parce que 1986 sera l'année du développement de l'A. 320 et du moteur CFM 56-5.

Je me réjouis que, cette année, la cité des sciences et de l'industrie de la Villette contribue à grossir l'enveloppe dont je dispose. La diminution considérable des dépenses d'investis-

sement en 1986 par rapport à 1985 m'ouvre une véritable « carrière » dans laquelle je peux puiser quelques millions — et quand je dis « quelques millions », je suis modeste ! Si, pour beaucoup de chapitres de mon budget, la croissance est très largement supérieure à la croissance moyenne et, pour très peu d'autres, inférieure, c'est dû à la diminution considérable des crédits d'investissement sur le budget de La Villette à compter de 1986.

Le coup de fouet pour la recherche industrielle, le véritable catalyseur, ce sera le doublement du crédit d'impôt recherche.

Nous avons étudié dans le détail le crédit d'impôt lors de l'élaboration du plan triennal et MM. les rapporteurs en ont rappelé les caractéristiques essentielles. Tout le monde reconnaît qu'il a beaucoup de vertus.

D'abord, il privilégie les industries les plus dynamiques, celles qui augmentent leurs dépenses de recherche.

En second lieu, il permet une participation très directe des petites et moyennes entreprises et les statistiques montrent que celles-ci répondent massivement à la proposition qui leur est faite.

Il permet également d'inciter les secteurs traditionnels à développer leur niveau de recherche, trop faible actuellement.

Tous ceux qui feront de la recherche bénéficieront du crédit d'impôt et le réveil des industries traditionnelles est l'un des aspects très importants de l'action que nous nous proposons de mener en 1986.

Ainsi, nous sommes tout à fait dans la ligne de ce que le Président de la République déclarait à Beauvais, en rappelant l'importance de la diffusion du progrès dans les industries traditionnelles : « La France ne doit pas oublier l'essentiel qui consiste à fabriquer l'instrument de sa prospérité. Et cet instrument n'existera que par l'accès aux technologies, pas simplement aux industries de pointe, mais aux technologies qui permettront aussi aux industries traditionnelles de gagner la compétition internationale. »

Le doublement du crédit d'impôt va conduire à une dépense fiscale supérieure à 1 milliard de francs qui sera injectée dans les entreprises et aura un effet multiplicateur important.

M. Charzat a souligné à juste titre la contribution essentielle que les entreprises publiques ont apportée au développement de la recherche en France. Elles ont été, il faut bien le reconnaître, les locomotives de la croissance de l'effort de recherche, et nous pouvons nous en réjouir. Entre 1981 et 1985, l'effort de recherche des entreprises nationales aura progressé en moyenne annuelle de 7 p. 100 en volume, contre 5 p. 100 pour l'ensemble des entreprises publiques et privées.

Vous m'avez demandé de quels moyens nous disposons pour faire respecter la prise en compte de la recherche dans les contrats du Plan. L'article 5 du projet sur le plan triennal prévoit que les contrats de Plan comportent des clauses obligatoires en ce qui concerne le recrutement des chercheurs et l'évolution des dépenses de recherche.

Evidemment, si nous augmentons le crédit d'impôt en diminuant par ailleurs les actions incitatives directes et sectorielles, l'industrie n'y trouverait pas son compte. C'est un effort parallèle qu'il faut consentir — côté du crédit d'impôt-recherche, les crédits consentis par les différents fonds pour des efforts sectoriels augmenteront de 9 p. 100 environ.

MM. les rapporteurs ont également souligné la nécessité de la coopération internationale, et, en particulier, du programme Euréka. Nous avons un rendez-vous international le 6 novembre prochain à Hanovre et je suis moi-même très engagé dans ce processus. J'étais hier encore aux Pays-Bas. J'y ai rencontré non seulement le Premier ministre et des ministres, mais aussi des scientifiques et tous les responsables des grands groupes industriels nationaux. J'ai pu constater que nos vœux sur le programme Euréka concordaient et que l'Europe de la technologie était en train de se mettre en place. Certes, des nuances subsistent sur l'ordre des priorités et sur les modalités de financement mais, pour l'essentiel, l'Europe s'est mise d'accord sur l'idée que nous avons lancée au printemps dernier.

Nous avons prévu, vous le savez, un milliard de francs pour le programme Euréka : d'une part, 500 millions de francs de crédits inscrits au budget civil de recherche et de développement, dont 200 millions de francs au titre de la filière électronique, 150 millions au titre du fonds de la recherche et 150 millions au titre de divers organismes ; d'autre part, 200 millions de francs, hors budget civil de

recherche et de développement, inscrits au budget annexe des P.T.T., et 300 millions de francs disponibles sur le fonds industriel de modernisation.

Vous voyez que nous sommes parés pour 1986 et que nous pourrions faire face à nos obligations.

On me demande souvent de préciser la part qu'aura le financement public dans des actions du type Euréka. Cela dépend des cas. Pour certains projets à court terme, l'aide de l'Etat n'est pas strictement indispensable : elle peut donc être faible en pourcentage. Mais il est des cas où la recherche est extrêmement risquée et où l'Etat doit intervenir plus massivement. Pour des projets à moyen terme qui ne sont pas à très haut risque, la participation de l'Etat à la recherche et au développement pourrait être en moyenne de l'ordre de 50 p. 100.

Rencontrons-nous un écho auprès des industriels ? Oui, puisque plus de soixante d'entre eux nous ont proposé des programmes et indiqué des partenaires avec qui ils voudraient travailler en Europe. Ces soixante projets n'en sont pas au même état d'avancement mais je pense que nous pourrions en proposer un bon nombre — peut-être une dizaine à Hanovre, dans le cadre du programme Euréka.

M. Chapuis m'a également interrogé sur les programmes de recherche menés en collaboration avec des pays autres que ceux de la Communauté. Ce n'est pas parce que nous voulons faire l'Europe technologique que nous devons négliger nos relations avec les pays les plus développés ; les relations scientifiques sont indispensables avec les Etats-Unis, par exemple, mais il est également nécessaire, politiquement et humainement, de développer nos relations avec les pays en développement. Nous avons consenti un effort de restructuration à l'occasion de la remise en selle de l'Orstom. Nous avons envoyé des directives claires aux responsables de cet organisme et nous repartons, je crois, du bon pied en matière de coopération avec les pays en développement.

En conclusion, j'aborderai la question des relations avec les régions, quant à la mise en place des activités de recherche. Nous constatons avec plaisir que les instances régionales sont de plus en plus directement intéressées par les activités de recherche. Les crédits dégagés par les budgets régionaux sont en forte croissance et, afin de faciliter votre jugement, nous avons innové dans le « jaune » en précisant la répartition de l'effort de l'Etat selon les régions. Ainsi celles-ci pourront-elles ajuster leur effort.

Au demeurant, nous avons souligné l'importance des régions dans le plan triennal en prévoyant que les présidents de conseil régional se réuniraient une fois par an afin de faire le point sur les activités de recherche.

Le budget que je vous présente est en bonne croissance et notre politique de recherche est raisonnable : elle est en tout cas raisonnée. Ce n'est pas une politique de saupoudrage mais une politique active et volontariste qui permettra à notre pays de préparer l'avenir (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Bassinet, pour quinze minutes.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes réunis pour parler de l'avenir et il est attristant de constater que nous avons dû commencer ce débat en l'absence totale de représentants de l'opposition. A présent, ils ne manifestent qu'une indigente présence.

M. Pierre-Bernard Cousté. N'exagérez pas !

M. Philippe Bassinet. Mon cher collègue, vous êtes arrivé très en retard et, au début de la discussion, votre groupe n'était pas représenté.

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Bassinet (*Sourires*), ou vous allez dépasser votre temps de parole !

M. Philippe Bassinet. Certes, ainsi que l'a souligné l'un des rapporteurs, ce débat est peut-être répétitif, puisqu'il fait suite à celui qui a prélué à l'adoption par notre assemblée du plan triennal pour la recherche, mais le sujet est d'importance.

Sans revenir sur les excellentes interventions des rapporteurs, je tiens à rappeler que la recherche française se porte mieux, beaucoup mieux : les comparaisons internationales

sont là pour le montrer et rien ne vaut les données chiffrées. Nous avons commencé à rattraper notre retard sur les différents pays de l'Europe occidentale. Nous avons contenu notre retard avec les Etats-Unis et seul le Japon a progressé d'une manière similaire à nous. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons inversé de manière significative la tendance qui se développait dans ce secteur comme dans bien d'autres avant 1981.

L'évolution du pourcentage des dépenses de recherche-développement par rapport au P.F.B. est parlante à cet égard, mais je pourrais également citer le nombre des publications et souligner l'accroissement du nombre des brevets.

C'est là le résultat d'une politique volontariste et de la loi d'orientation et de programmation promulguée en juillet 1982. Cette action se poursuivra avec le plan triennal dont nous avons récemment débattu. Le budget qui nous est soumis s'inscrit pleinement dans ce cadre.

La recherche, ce sont des hommes et des femmes qui se consacrent à cette activité, ce qui pose le problème de leur formation. Ce sont des projets scientifiques, donc des moyens à préciser. C'est la définition d'une politique pour mener ces projets à terme. Mais il n'y a pas de politique scientifique digne de ce nom sans jugement, sans évaluation.

Sur tous ces plans, nous avons consenti les efforts qui s'imposaient, en particulier en faveur des personnels.

Le renouvellement des effectifs scientifiques est un problème délicat. Les à-coups dans le recrutement qui ont illustré la politique scientifique de ceux qui nous ont précédés ont perturbé son développement et il est regrettable que nos prédécesseurs ne l'aient pas compris. Ils sont maintenant très prolifères en critiques, mais ils ont été bien pauvres en idées et en propositions.

Nous avons insisté sur la nécessité d'une mobilité des personnels. Ce thème, qui a longtemps fait l'objet de déclarations d'intentions, est maintenant devenu une réalité, mais il reste beaucoup à faire.

Second axe important du plan triennal : le soutien à la recherche effectuée par les entreprises, du secteur public ou du secteur privé, grandes ou petites. Nous avons su réconcilier deux mondes qui avaient trop tendance à s'ignorer et les résultats obtenus sont importants.

Troisième axe : le renforcement des activités de recherche dans les régions et une meilleure distribution des activités de recherche, qui étaient bien nécessaires.

Ces trois axes du plan triennal ont leur traduction dans le présent budget : le chiffre de 42 milliards de francs montre que la priorité qui a été affirmée est bien réelle.

Les moyens supplémentaires sont d'abord mis au service de l'emploi scientifique. Un livre, appelé paraît-il à connaître un grand succès, porte à cet égard des critiques sur lesquelles je vais revenir dans un instant.

Nous avons indiqué l'an dernier que l'effort de recrutement était quelque peu insuffisant par rapport aux besoins. Le budget de 1986 prévoit le recrutement de 605 chercheurs et de 120 ingénieurs de recherche, soit un taux de recrutement de 5 p. 100. Cela nous paraît indispensable eu égard au problème de la pyramide des âges, de la distribution des chercheurs en fonction de leur année de recrutement. Le plan triennal a fixé des objectifs pour la fin du siècle. Si nous ne les atteignons pas, la recherche française en sera douloureusement affectée.

A côté des mesures quantitatives de recrutement, on note des mesures de caractère plus volontariste concernant la mobilité des chercheurs, avec l'annonce de la réserve d'un certain nombre de postes budgétaires servant de support à une mobilité vers l'industrie. Elles sont absolument indispensables, quelle que soit l'analyse de chacun à cet égard.

Outre le recrutement de chercheurs et d'ingénieurs de recherche, on note le recrutement de 675 I.T.A., des transformations d'emploi de 200 chercheurs et de 200 I.T.A., ainsi que la solution du lancinant problème du temps partiel.

Tout cela démontre que nous avons fait beaucoup, que nous avons fait ce qui était nécessaire.

Au total, en 1986, 1 400 emplois seront créés : l'effort de recrutement en faveur de la recherche publique est indiscutable.

Par ailleurs, le nombre des bénéficiaires d'une troisième année d'allocation de recherche va augmenter, parallèlement à la mise en œuvre de la réforme des thèses. Nous avons

sans cesse demandé que la thèse soit en France ce qu'elle est dans les autres pays scientifiquement développés. Nous soulignons la nécessité que toutes les allocations de recherche soient, à terme, octroyées pour trois ans.

J'en reviens à ce livre qui, d'après les augures, est appelé à connaître un grand succès. Mais le fait d'être diffusé à un nombre important d'exemplaires ne confère pas pour autant un caractère de vérité à l'ensemble de son contenu. Le chapitre relatif à la recherche scientifique et aux personnels qui consacrent l'essentiel de leur activité professionnelle, voire leur vie, à faire progresser la science en France, contient beaucoup d'injustices.

Partant de critiques qui peuvent être justifiées - quelle communauté n'a pas ses zones d'ombre ? N'y a-t-il pas des faiblesses dans tout groupe humain ? De situations ponctuelles qui peuvent être vraies et d'observations qui peuvent être exactes, l'auteur débouche sur une généralisation et une critique abusives.

Ce n'est pas une démarche scientifique qui préside à cette démonstration. On ne fait qu'entourner un refrain facile. Cette critique est peut-être dans l'air du temps, mais ce sont les mêmes qui dénoncent avec beaucoup de constance le trop d'Etat et qui demandent dans le même temps davantage d'aides. L'auteur se livre également à une mise en cause facile des organisations syndicales. Sous couvert de démonstrations sociologiques, il n'y a que répétitions de lieux communs. Nous avons l'habitude de retrouver ces critiques simplistes chez les adversaires de la science ; il ne s'agit nullement d'une démonstration scientifique et rigoureuse.

On critique aujourd'hui tous ceux qui appartiennent à la fonction publique. On pourrait presque croire que c'est une tare d'appartenir à la fonction publique !

Ce projet de budget consacre un effort important à la politique de l'emploi scientifique, mais une autre priorité doit être relevée et soulignée. Il permet également, ce que nous avons maintes fois réclamé, un équipement en moyens matériels dits mi-lourds et en équipements informatiques. Le coût croissant de ces équipements et l'effet mécanique de la hausse du dollar depuis 1981 font que cet effort devra être poursuivi.

Les représentants de la communauté scientifique, s'ils ont conscience qu'un effort indiscutable est réalisé, n'en voient pas toujours la traduction au niveau de leur paillasse. Il y a à cela un certain nombre d'explications - je pense notamment à l'augmentation du nombre des équipes. Mais aussi, dans cette communauté empreinte d'esprit critique, on repère parfois trop facilement ce que l'on attend alors que l'on ne voit pas ce qui a déjà été obtenu.

Les bases possibles d'une recherche programmée à long terme, nous les avons posées. Je remarque d'ailleurs que la programmation a été trop ignorée au cours des dix années qui nous ont précédés.

Vous avez, après MM. les rapporteurs, rappelé l'importance des différents programmes de développement technologique. Vous vous êtes longuement expliqué sur le programme nucléaire et celui qui concerne l'aéronautique, l'espace, et je n'oublie pas le programme concernant les océans. Tous ces programmes de développement technologique sont essentiels. Deux d'entre eux sont, pour une part très importante, réalisées en coopération et nous savons bien que de leur réussite dépend pour beaucoup le maintien des équipements industriels et des technologies de pointe en Europe occidentale.

Dans le même temps, pour développer la recherche industrielle, il y a tout ce qui concerne le crédit d'impôt et le doublement d'effort qui y est consacré.

Ce crédit d'impôt a, lors de la discussion du plan triennal, fait l'objet de quelques critiques, mais nous savons bien qu'il s'agit d'une disposition simple qui correspond aux besoins des entreprises et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lors de la deuxième lecture.

Avant d'en arriver à ma conclusion, je relèverai à mon tour que cette politique de recherche est critiquée, et sévèrement. Mais, lorsque nous cherchons les propositions de ceux qui nous critiquent, nous avons beaucoup de mal à les trouver.

Je me suis livré à un petit exercice : je me suis reporté à trois manuels dont les auteurs sont des membres de l'opposition. L'un de ceux-ci fut notamment ministre de l'éducation nationale - je veux parler d'Alain Peyrefitte. Dans son livre dont le titre se veut ironique - *Quand la rose se fanera* - les

termes « investissement pour la recherche » et « renouvellement technologique » s'y trouvent. Mais, en dehors du fait qu'il y est écrit que « le problème majeur de l'économie française est celui de l'investissement », et que l'on y mentionne également la « mutation de notre appareil de production », nous ne trouvons aucune proposition. A un autre endroit, il est indiqué que 80 p. 100 des brevets utilisés par notre industrie sont étrangers. Ce chiffre est à l'évidence excessif. S'il y a là une critique d'une situation photographiée à un moment donné, et encore s'agit-il d'une photographie déformée, nous recherchons vainement ce qui pourrait apparaître comme une proposition digne de ce nom !

Je me suis reporté à un autre ouvrage : *Libres et responsables* - R.P.R. - *Projet pour la France*. J'y ai lu une critique qui ne me semble pas non plus, refléter la réalité : « La recherche connaît des problèmes qui, pour être distincts, n'en ont pas moins une profonde parenté avec ceux de l'éducation. Là aussi, on constate une organisation rigide et centralisée, des garanties statutaires stérilisantes, des établissements universitaires paralysés par les textes dans leur effort pour mettre leurs capacités de recherche au service de l'appareil productif ».

A quelle réalité cette description correspond-elle ? N'a-t-on pas vu la mise en place des statuts nouveaux des établissements publics de recherche ? N'a-t-on pas vu se réaliser et se développer toutes ces opérations de coopération entre des mondes qui s'ignoraient hier ? Dans ce qui se veut un programme, on recherche vainement des propositions.

Dans un autre paragraphe, il est affirmé que « la renaissance de la recherche et de la création exige qu'indépendamment de l'effort consenti directement par les entreprises, qui doit être fiscalement encouragé, se développe un puissant tiers secteur de caractère associatif à la fois désintéressé dans ses objectifs et très souple dans son organisation. » Mais que ne l'ont-ils fait hier ? L'indigence des propositions concernant un secteur aussi décisif pour notre pays que celui de la recherche me paraît attristant.

J'ai recherché également dans *Deux Français sur trois* ce qui concernait la recherche et le développement technologique. Là, la critique sera facile : il n'y a rien à ce sujet.

En conclusion, je constaterai qu'une critique systématique est formulée, parce que l'opposition est l'opposition et que, par sa nature, elle ne sait que critiquer ce que réalise la majorité. Mais ses membres savent bien au fond d'eux-mêmes qu'il n'y a pas d'autre politique scientifique pour la France que celle que nous menons.

Je regrette qu'autour de cette politique scientifique qui est la chance de notre avenir, et qui devrait être l'enjeu d'une bataille regroupant toutes les Françaises et tous les Français, la persistance d'un esprit critique délétère vienne encore une fois mettre en cause l'essentiel : le progrès de la France (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, en préparant mon intervention sur ce budget de la recherche, le dernier de la législature, j'avais l'impression que le Gouvernement et la majorité avaient décidé d'écrire une page totalement nouvelle.

Il est vrai que nous avons débattu au mois de juin dernier d'une nouvelle loi d'orientation et que beaucoup de choses ont été dites. Depuis 1981, nous avons aussi appris à relire vos engagements, à les corriger et à en montrer la nature réelle.

Lorsque je relis l'ensemble de mes interventions faites depuis cette date, je constate que toutes mes prévisions se sont réalisées, alors que celles du Gouvernement se sont brisées sur les récifs de la dure réalité économique et sociale du pays.

Certes, aujourd'hui, dans le discours, le mode incantatoire a disparu, mais le volontarisme forcené et utopique demeure sous-jacent.

Ce budget constituera le premier budget d'exécution de la nouvelle loi sur la recherche actuellement en cours d'examen par le Parlement. Sera-t-il plus crédible que les budgets qui ont accompagné la loi d'orientation et de programmation de 1982 ?

Il est nécessaire de rappeler comment a été exécutée cette loi d'orientation et de programmation.

L'objectif, 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985, n'a pas été atteint.

Les moyens financiers initialement inscrits ont été amputés à trois reprises.

Le 18 octobre 1982 est décidée l'annulation de 8,6 p. 100 des crédits de paiement et de 13 p. 100 des autorisations de programme. Si l'on tient compte des annulations de crédits au détriment des autres ministères, ce sont 12,9 p. 100 des crédits de paiement et 20,3 p. 100 des autorisations de programme qui sont annulés.

En mars 1983, près de 10 p. 100 des crédits de paiement et 12 p. 100 des autorisations de programme sont annulés.

Le 30 mars 1984, nouvelle régulation budgétaire : 3,65 p. 100 des crédits de paiement et 8,23 p. 100 des autorisations de programme sont annulés.

En mai 1984, le C.E.A. et le C.N.E.S. sont autorisés à emprunter 250 millions. Ils n'en gardent que 50, le reste étant reventilé entre divers organismes. Pour la première fois de son histoire, la recherche vit à crédit.

Si ma mémoire est bonne, les questions soulevées à l'époque de la discussion budgétaire par un des rapporteurs et moi-même sont restées sans réponse. Je les pose à nouveau : cette procédure de crédit s'est-elle renouvelée ? Sur quelles ressources s'effectuent les remboursements ?

En ce qui concerne les moyens humains, l'objectif de la loi de 1982 était une augmentation de 4,5 p. 100 l'an.

Le rapporteur de la mission d'information sur le bilan de cette loi avait calculé une progression globale de 1,9 p. 100 l'an, avec des à-coups.

Au surplus, il faut ajouter la ponction importante effectuée au profit du Musée de La Villette : 110 emplois au budget de 1984, 510 supplémentaires en 1985 - ce qui ramène, dans ce budget, la progression du nombre des I.T.A. à 0,1 p. 100 - 160 encore en 1986. Tant au niveau des emplois que des crédits budgétaires, le Musée de La Villette a bénéficié d'indulgences tout à fait particulières. Permettez-moi de douter toutefois que ces emplois se rattachent très directement à la recherche. On peut espérer que ce musée sera pour le moins bien gardé et bien entretenu.

Pour 1986, il est prévu 1 400 créations d'emplois. Le chiffre contenu dans la loi en discussion est respecté, mais comment s'opérera la ventilation entre les organismes ?

Lorsque je regarde le tableau contenu dans le rapport Sœur, je constate qu'en 1985 le C.N.R.S. a bénéficié de la part la plus importante de créations d'emplois, soit 545, ce qui a porté les effectifs à 25 820. Mais est-il opportun de gonfler chaque année davantage les effectifs d'un organisme déjà lourd ? La seule justification en serait le rééquilibrage de la pyramide des âges. Cependant, je crois profondément que la création de petites équipes dynamiques est préférable.

En outre, la fonctionnarisation de la recherche va à l'encontre à la fois de l'efficacité et de la mobilité effective des personnels.

Ainsi, est-il vrai, monsieur le ministre, que, pour recruter un technicien de laboratoire, selon les décrets du 30 décembre 1983 et du 27 décembre 1984, il faille prévoir un concours national et des délais de l'ordre d'une année ? Est-il exact que, par les nouveaux statuts, la mise à disposition des chercheurs du C.N.R.S. soit désormais limitée à six mois, sauf dérogation du conseil d'administration ?

Pour revenir au plan financier, je rappellerai que votre budget marque une progression de 15 p. 100 des crédits de paiement. Cette présentation favorable doit cependant être tempérée par l'évolution de ces crédits au regard de la loi de juillet 1982 : les crédits de paiement effectivement disponibles en 1984 étaient en augmentation de 31,5 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1981, c'est-à-dire qu'il y a eu stagnation en valeur réelle.

Enfin, au chapitre de la recherche fondamentale, il faut constater, là aussi, que les objectifs de la loi de 1982 n'ont pas été atteints : la progression a été de 6,1 p. 100, au lieu des 10 p. 100 prévus.

La partie la plus notable du budget pour 1986, et je m'en réjouis, est la déduction fiscale liée à la recherche, le crédit d'impôt « recherche » étant porté à 50 p. 100. Je m'en réjouis, disais-je, et l'orateur qui m'a précédé pourra constater que l'opposition sait reconnaître, lorsqu'elles existent, les mesures favorables prises par le Gouvernement.

Mais, avant d'en arriver là, le Gouvernement a résisté de toutes ses forces. Depuis que j'interviens dans la discussion des budgets de la recherche, j'ai toujours insisté sur ce mécanisme simple, à la portée de toutes les entreprises, efficace. L'article 66 ou 67 de la loi de finances pour 1981 avait instauré un tel processus. Le ministre du budget de l'époque, que vous connaissez très bien, l'a supprimé en 1982.

Lorsqu'on considère la part de la recherche-développement exécutée par les entreprises, on constate que l'objectif de 1,5 p. 100 du produit national brut fixé en 1982 n'a pas été atteint. En dépit du volontarisme forcené et utopique affiché à cette époque, cette part a faiblement progressé de 1982 à 1985, passant de 1,22 p. 100 à 1,25 p. 100. Je serais tenté de me demander, à propos de cette déduction fiscale prévue dans le budget pour 1986 : « Pourquoi viens-tu si tard ? »

Quant à l'effort de recherche, on constate qu'il a été assumé par les grandes entreprises nationales : une progression de 6,9 p. 100 par an en volume entre 1981 et 1985, contre 3,4 p. 100 pour les entreprises privées. Or les objectifs de la loi de 1982 étaient respectivement de 10 p. 100 et 6 p. 100. Le rapporteur spécial de la commission des finances se réjouit du rôle moteur des entreprises nationales. Je ne partage pas son avis, à moins de considérer que le moteur est faible et qu'il manque de puissance.

Cette évolution suscite plusieurs interrogations : elle accélère l'étatisation de la recherche, elle concentre l'effort dans un petit nombre de secteurs stratégiques et elle néglige un peu le rôle des P.M.E.

Au surplus, la comparaison entre entreprises publiques et privées ne peut se faire que d'une manière objective, avec des critères comparables.

En 1983, après les nationalisations, le secteur nationalisé a représenté plus de 50 p. 100 du potentiel de recherche et de développement de l'industrie - 58 p. 100 des dépenses et 56 p. 100 des effectifs -, alors que les entreprises privées n'ont participé que pour 39 p. 100 à l'effort de recherche.

Les entreprises publiques bénéficient de la majeure partie des fonds publics destinés à la recherche industrielle, par exemple 82 p. 100 des crédits en 1983. Cette année-là l'Etat a ainsi globalement financé 26 p. 100 des travaux de recherche dans les entreprises publiques contre 9 p. 100 dans le privé. Il n'y a pas de quoi trouver des sujets de contentement justifiant *a posteriori* le bien-fondé des nationalisations !

En conclusion de cette partie, monsieur le ministre, je serais tenté de dire que votre budget est quelque peu trompeur et qu'il est même présenté essentiellement dans le but de légitimer le discours politique. Il s'inscrit dans un cadre budgétaire, 1986, totalement irréal. Comme le soulignait l'orateur principal de notre groupe dans la discussion générale, il est mort-né.

C'est un budget qui ne me paraît pas non plus très clair, et en voici quelques exemples.

Il serait bon de savoir ce que finance réellement le budget annexe des P.T.T. On y trouve un prélèvement de 200 millions pour le projet Euréka, gérés par le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Qui gère quoi et qui commande quoi dans ce budget annexe ? Quels sont finalement vos pouvoirs en ce domaine, monsieur le ministre ?

Avant de parler du projet Euréka, je noterai que la recherche européenne connaît des résultats satisfaisants incontestables qui n'ont pas attendu 1982 pour s'amorcer, mais aussi quelques doutes et incertitudes. Nous n'avons pas participé à l'aviation de combat européen et nous avons connu des revers commerciaux. Le projet Hermès ne semble plus retenir l'intérêt de la République fédérale d'Allemagne. J'ai même lu que la Grande-Bretagne s'interrogeait sur la pérennité de sa participation au C.E.R.N.

S'agissant d'Euréka, les assises technologiques de Paris n'ont pas abouti à des conclusions claires, ni sur le choix des projets ou leurs critères de sélection, ni sur l'attribution des crédits, ni sur les structures. Les choix et les décisions ont été ajournés. Il semble que l'acte de naissance d'Euréka ait été publié avant la naissance de l'enfant !

Euréka est une bonne idée, mais il importe qu'elle ne soit pas dévoyée, d'autant plus qu'aujourd'hui l'effort européen de recherche ne représente que 40 p. 100 de l'effort américain.

Me référant au rapport de la Cour des comptes, je m'étonne que la coordination des opérations soit confiée au C.E.S.T.A. qui voit, par ailleurs, dans le budget pour 1986, ses autorisations de programme et ses crédits de paiement passer de 3 à 6,4 millions, soit plus de 100 p. 100 d'augmentation, et ses dotations ordinaires de 22 à 23,5 millions de francs.

J'en suis d'autant plus inquiet lorsque je consulte le rapport de la Cour des comptes, dont j'extrai le passage suivant :

« Le rapport qui fut à l'origine de la création du centre ne prévoyait qu'une quarantaine de collaborateurs permanents, les crédits devant permettre, pour l'essentiel, de recourir à des consultants de haut niveau. Or, le C.E.S.T.A., dont les ressources sont pourtant sensiblement inférieures aux prévisions initiales, comptait en 1984 un personnel permanent d'environ quatre-vingt-cinq personnes » - les documents budgétaires font état de trente-neuf personnes - « dont le niveau de formation et d'expérience était relativement hétérogène et d'ailleurs principalement orienté vers les sciences humaines plutôt que vers les "technologies avancées" ».

« Ainsi, le centre n'employait-il qu'un seul ancien élève d'une grande école scientifique et quatre spécialistes des sciences exactes, parmi ses vingt-six chargés d'études. De même, le personnel "mis à disposition" était, dans une large mesure, constitué d'agents administratifs et non de chercheurs ou de techniciens fortement qualifiés.

« Il apparaît en définitive que le C.E.S.T.A. se cantonne essentiellement dans le domaine qui lui est le plus commodément abordable, celui de la "mise en réseau" d'interlocuteurs issus d'horizons différents. Il est ainsi conduit à mettre l'accent sur l'organisation de colloques, de séminaires, la présentation de matériel pédagogique, la production d'informations relativement peu élaborées.

« Or, le rôle plus novateur qui devait constituer l'essentiel de sa mission selon ses initiateurs, consistait en la réalisation de véritables "études d'impact" des nouvelles technologies sur le tissu économique et social en vue d'éclairer les pouvoirs publics et les partenaires économiques. C'est actuellement l'activité la moins développée. »

La France souhaite être l'élément moteur du projet Euréka. Cependant, trop d'incertitudes existent encore. Il faudra entrer dans le concret. Notre réalisme sera un atout important et un gage de succès.

Enfin, dernière clarification : quelle est la part du budget de la recherche affectée au Carrefour international de la communication, situé à La Défense ?

Pour terminer, j'aimerais vous dire que je partage tout à fait les interrogations et les inquiétudes de M. Sueur concernant l'édition scientifique. Depuis que je suis parlementaire, j'entends les ministres successifs dire qu'il faut remettre de l'ordre, améliorer la qualité et l'audience des revues. Or je n'ai rien vu de probant à ce sujet. Que comptez-vous entreprendre ?

Je suis également d'accord avec M. Chapuis lorsqu'il insiste sur la nécessité de la liaison entre l'Université et la recherche et qu'il souligne l'effort en faveur de la recherche accompli par les régions, et singulièrement la région Rhône-Alpes à laquelle nous appartenons l'un et l'autre. Mais je vous signale que des départements, bien que ce ne soit pas dans leur vocation, ont réalisé un effort parce qu'ils ont eu une volonté politique et qu'ils se sont donné les moyens d'aboutir, tel le département de la Haute-Savoie.

En conclusion, je reconnais que la novation principale de votre projet de budget est le crédit d'impôt recherche.

De même, l'apparence du maintien de l'effort de recherche semble sauvegardée. Mais quelle perception avoir de l'image réelle de cet effort à travers un budget de la nation artificiel, irréel et mort-né ?

Ce budget ne rompt pas non plus avec les principes idéologiques qui sous-tendent l'action de votre gouvernement et que nous n'approuvons pas : étatisation grandissante de la recherche, déséquilibre de la recherche industrielle au profit du secteur public.

Nous ne l'approuverons donc pas.

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre, votre budget constitue la première application du plan triennal.

Je ne vous reprocherai pas d'anticiper sur ce texte mais d'y être trop fidèle. De ce fait, nous retrouvons dans le budget nombre de défauts que nous avons soulignés durant le débat sur le Plan.

Au premier rang de ces défauts vient la faiblesse des moyens mis en œuvre. Certes, vous avez des raisons de vous satisfaire par rapport à d'autres budgets. Cependant, je ne crois pas que cette comparaison soit la bonne.

Pour notre part, nous préférons nous situer par rapport au formidable essor des connaissances des sciences et des techniques en répondant à deux questions : avons-nous les moyens de tenir notre place dans cet immense élan créateur ? Avons-nous les moyens de rattraper notre retard ?

Selon nous, le budget ne correspond pas à ces ambitions. Le budget civil de recherche et de développement augmente de 8,2 p. 100 en francs courants, mais il est très en deçà de la loi de programmation de 1982 qui avait chiffré l'accroissement nécessaire à 16,7 p. 100 en volume.

Selon les chiffres du Gouvernement, cette progression ne représente que 4 p. 100 en termes réels sous réserve que le taux d'inflation ne dépasse pas 4,2 p. 100. Personne ne croit plus à l'hypothèse des 2,9 p. 100, programmée pour l'année prochaine.

Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, que la valeur des équipements de recherche augmente plus vite que les prix moyens en raison de ce que les chercheurs appellent le surcoût de sophistication des matériels, estimé aux environs de 3 p. 100, sans parler des achats des produits de base et matériels de recherche payés en dollars à des prix bien supérieurs à ceux du marché monétaire.

Compte tenu de ces facteurs, la croissance réelle du budget de la recherche est de l'ordre de 1 p. 100, ce qui est somme toute assez modeste. Il est vrai que le B.C.R.D. n'est pas toute la recherche. Par exemple, les incitations financières aux entreprises sont importantes. Je serais prêt à m'en réjouir si toutes les mesures avaient été prises pour s'assurer d'une bonne utilisation des crédits !

Un point positif a été acquis dans le plan triennal en première lecture. Je veux parler de la possibilité de suspendre l'aide publique si le comité d'entreprise n'a pas été consulté ; mais je n'oublie pas qu'il n'y aura pas d'évaluation scientifique des programmes de recherche des entreprises permettant de garantir une bonne utilisation des moyens.

L'administration, je le sais, dispose de moyens de contrôle financier, auxquels les parlementaires n'ont pas accès et je le regrette. Les procédures existantes ne remplaceront cependant pas l'évaluation scientifique.

Même en prenant en compte les autres financements, il est évident que la recherche n'aura pas les moyens des ambitions que la France est en droit d'avoir.

Ces moyens limités entraînent une sélectivité contestable, en ce sens qu'elle permet de masquer l'indigence de nos laboratoires derrière quelques façades rutilantes. Je ne méconnais pas que des secteurs sont bien dotés. Ils ont leur noblesse et leur utilité. Je tiens seulement à souligner l'insuffisance qui affecte une grande partie des autres axes de recherche. Il est à craindre que ne s'accroisse encore la distinction entre secteurs non aidés et secteurs privilégiés. Avec Euréka, sur lequel planent certaines ambiguïtés, ces disparités risquent de se creuser.

Dans son intervention du mois de juin dernier, lors du débat sur le plan triennal, le président de notre groupe, André Lajoinie, après avoir évoqué les similitudes, relevées par de nombreux observateurs, avec le projet des Etats-Unis, I.D.S., précisait : « Compte tenu du caractère stratégique et militaire du projet américain... nous ne pouvons accepter la moindre intégration dans ce programme. » Mais au contraire, s'il s'agit de créer les conditions d'une coopération internationale la plus large possible, nous sommes tout à fait d'accord.

Nous n'ignorons pas que certaines recherches exigent une masse critique qu'un pays seul ne peut atteindre. Nous avons souvent cité l'exemplarité des programmes relatifs à la fusion thermonucléaire, à l'aviation, à l'espace, au nucléaire civil et aujourd'hui à Hermès.

Mais nous conservons l'impression qu'Euréka n'est pas encore le ciment dont les chercheurs de nombreux pays ont besoin. Pour éviter toute exclusion et favoriser la conduite de vastes programmes de recherches, sur tous les plans, y compris dans l'utilisation pacifique de l'espace, il faut repousser catégoriquement toute implication militaire

En ce sens, il nous paraît nécessaire que les entreprises participant au programme américain ne puissent plus bénéficier de soutiens publics. A ce sujet, j'aimerais avoir, monsieur le ministre, votre appréciation. Que pensez-vous de cette proposition ?

Le refus opposé à un laboratoire indien de participer au club Modulef, modules d'éléments finis, de l'I.N.R.I.A., Institut national de la recherche informatique et automatique, confirme nos craintes sur le caractère étriqué de la conception qui prévaut actuellement dans la coopération internationale.

Conséquences directes ou seulement coïncidences, il semble que l'avenir de grands équipements ne soit pas très sûr. Des rumeurs pessimistes font état de difficultés au C.E.R.N., que certains pays menaceraient de quitter. Au C.E.A. même, certaines applications civiles seraient en voie d'être abandonnées. Par ailleurs, Euréka comporte quelques inconnues sur lesquelles je souhaite vous interroger, monsieur le ministre. Le financement semble constituer une pomme de discorde entre pays européens : les Anglais, notamment, veulent tout confier au privé.

Au contraire, les laboratoires publics français participent à ces programmes. Je voudrais savoir comment vous garantissez les intérêts de nos laboratoires face aux autres pays et si nos laboratoires conservent leur indépendance financière de jugement de l'intérêt d'un programme.

Enfin, les tendances intégrationnistes sont très fortes. Le risque de programmes échappant totalement à l'autorité des Etats concernés n'est pas à écarter.

La recherche exige aussi des hommes et femmes compétents et bien considérés. Au niveau de l'emploi, les 1 400 créations prévues dans le plan sont respectées. Mais, là aussi, nous sommes loin des objectifs de la loi d'orientation et de programmation et encore plus loin des 5 p. 100 de croissance annuelle de l'emploi scientifique nécessaire pour combler notre retard. Le manque de personnel va être particulièrement ressenti au niveau des I.T.A. Les chercheurs m'ont dit rencontrer des difficultés pour faire dactylographier leurs travaux, pour tenir leur documentation à jour.

Pas assez d'emplois donc, et insuffisances des moyens de travail. En dehors de l'appareillage lourd et mi-lourd, de l'informatisation, les moyens financiers sont très loin de correspondre aux besoins des laboratoires dont le pouvoir d'achat sera encore réduit en 1986.

S'il devait y avoir un petit plus à ajouter à votre budget, monsieur le ministre, tous ceux que j'ai rencontrés ont classé ce chapitre en tête des priorités, parce qu'il touche à la vie quotidienne des personnels et constitue aussi un levier d'efficacité pour la recherche elle-même.

La rémunération des personnels est aussi préoccupante. Dans ce domaine, ils ne sont pas mieux traités que les autres salariés, qu'il s'agisse des rémunérations de base ou des primes complémentaires. Ainsi la prime de recherche des chercheurs ne sera pas revalorisée. Les I.T.A. verront la leur simplement accrue des cotisations sociales qui ne sont plus versées par l'employeur du fait de la titularisation. Il est même à redouter que les moyens ne permettent pas un passage normal d'une catégorie à une autre.

Enfin, quatre autres problèmes préoccupent certaines catégories de personnels de recherche.

Vous avez fait des propositions concernant les personnels à mi-temps. Je n'y reviens pas.

Pour ce qui est de la titularisation, le décret tarde vraiment trop à sortir. Nous vous demandons de prendre les dispositions particulières pour assurer une titularisation rapide de tous ceux qui le demandent.

L'autre souci souvent mis en avant par les syndicats des personnels de recherche, c'est la résorption de tous les déclassés. Le nombre de postes ouverts ne semble pas suffisant pour assainir définitivement cet héritage du passé.

Enfin, je veux vous faire part de l'émotion que suscite la création des bourses post-doctorales, sur la base de l'expérience en cours au C.N.R.S.

Cette forme semble s'institutionnaliser parallèlement aux carrières statutaires. Son attrait est accru par les bourses plus élevées que les rémunérations des agents recrutés sur poste budgétaire au même niveau de qualification. Ce système prolonge la période hors-statut et place le chercheur dans une position précaire peu propice à la sécurité dont ont besoin ces personnels.

Cependant, je conçois qu'il est nécessaire de favoriser la mobilité des chercheurs. La loi d'orientation le permet, sans porter atteinte au statut des chercheurs. C'est pourquoi je partage la préoccupation de ceux qui voient dans la création de ces bourses plus un moyen de précarisation et de transfert au profit des entreprises, voire de « flexibilité », selon un mot à la mode, qu'un instrument de souplesse pour le recrutement des chercheurs.

Notre groupe ne croit pas que cette direction déjà explorée sous d'autres formes il y a quelques années soit la bonne, au contraire. Monsieur le ministre, notre conception de la recherche a été esquissée ici lors du débat sur le plan triennal. Elle repose sur trois grands principes.

D'abord, la recherche doit aider le pays à sortir de la crise et à définir un nouveau modèle de développement.

Elle doit ensuite motiver des personnels formés - à cet égard, un immense effort s'impose - et des personnels responsables, ce qui exige le développement de la démocratie et de la participation des personnels, et ceux-ci doivent être entourés de la considération du pays, ce qui suppose des rémunérations convenables.

Enfin, elle doit valoriser et stimuler tout le potentiel scientifique et technologique, impliquant surtout une réelle coopération internationale sans exclusive aucune et une étroite collaboration entre le secteur productif et celui de la recherche.

Votre projet de budget, comme le plan triennal, ne répond pas à cette conception, c'est pourquoi le groupe communiste est conduit à le refuser (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. « Pas de ségrégation entre les sciences sociales et les autres sciences. Les sciences sociales sont comme les autres sciences : simplement, elles sont plus jeunes et doivent se plier aux exigences de l'évaluation. » Mille fois d'accord, monsieur le ministre, avec les propos que vous venez de tenir devant notre assemblée.

Permettez-moi de situer cet objectif dans la perspective générale du développement des sciences.

Il fut un temps où les sciences de l'homme nourrissaient la formation intellectuelle de tout esprit bien fait. Le grec et le latin, l'histoire et la philosophie formaient les disciplines dont la fréquentation était la marque de l'honnête homme.

Vint le temps où le monde occidental, sûr de lui, crût que le progrès indéfini de la science et de la technique allait apporter le bonheur à tous par une multiplication continue des richesses.

Le langage des mathématiques, devenu viatique obligé pour être reconnu dans le monde du savoir et du pouvoir, allait supplanter le langage des philosophes et des lettrés.

Une culture nouvelle était née. Les humanistes devaient montrer leur capacité à épouser l'ordinateur pour espérer figurer honorablement dans le monde du savoir reconnu, parce que répondant aux canons de l'utilité et de la productivité.

Survint la crise économique, et il fallut déchanter. La maîtrise des disciplines scientifiques n'assurait pas le plein emploi et n'apportait pas une réponse satisfaisante aux interrogations de la société.

Cette prise de conscience fut très progressive. Seules les disciplines expérimentales continuèrent, dans le monde de l'enseignement et de la recherche, à bénéficier réellement de la valorisation attachée aux activités scientifiques.

En effet, monsieur le ministre, comment justifier la nécessité de la pensée critique lorsque l'on est armé de sa seule gomme et de son seul crayon ?

Heureusement, le doute vint lorsque l'on s'aperçut que les nouvelles élites éprouvaient certaines difficultés à manier leur propre langue maternelle.

L'assurance de la vérité que donne la maîtrise du nombre et de la matière s'est heurtée au développement incompréhensible de l'irrationnel.

Cette interrogation salutaire explique vos efforts et ceux de votre collègue de l'éducation nationale pour redonner à notre enseignement un nouvel équilibre.

Un enseignement et une recherche harmonieuses doivent pouvoir concilier l'universalisme inhérent à la pensée scientifique et le relativisme qu'enseignent les sciences humaines, attentives à la pluralité des modes de vie, des sagesses et des sensibilités culturelles.

Dans cette perspective, les sciences sociales introduisent à un jugement éclairé sur le monde social et rappellent utilement que l'homme est l'ultime finalité de l'action des hommes.

Le Gouvernement et la majorité parlementaire ont eu le mérite de redonner ainsi aux sciences de l'homme et de la société la place qui leur revient dans le mouvement général des sciences.

Selon l'article 8 de la loi d'orientation et de programmation de 1982 : « La politique de recherche à long terme repose sur le développement de la recherche fondamentale couvrant tout le champ des connaissances. En particulier, les sciences humaines et sociales seront dotées des moyens nécessaires pour leur permettre de jouer leur rôle dans la restauration du dialogue entre science et société. »

Heureuse évolution ; prise de conscience salutaire. Je rappellerai ici que, selon le rapport Godelier, la dotation par chercheurs en sciences sociales avait diminué de 25 p. 100 entre 1976 et 1981.

Le Gouvernement de la gauche a renversé la tendance, en assurant aux chercheurs et aux grands organismes qui les emploient les moyens de conduire une politique dynamique.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, prévoit une progression de la dotation affectée aux sciences de l'homme et de la société de plus de 10 p. 100, légèrement supérieure à la croissance globale des crédits de votre ministère. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

La volonté de reconnaître aux sciences humaines et sociales un rôle éminent dans le développement des connaissances, se traduit concrètement par la création significative de postes de chercheurs et d'ingénieurs - techniciens - administratifs. Ces sciences seront dotées de 15 p. 100 des emplois nouveaux. Il me plaît de souligner cette heureuse évolution.

Un effort est également entrepris pour accélérer l'informatisation de la documentation et la constitution de banques de données. Cette action peut favoriser la décentralisation des recherches en ces domaines.

Il est regrettable que l'essentiel des laboratoires, 75 p. 100 des chercheurs du C.N.R.S., soient concentrés dans la capitale. Le quasi-monopole des bibliothèques, des centres de documentation, des maisons d'édition, à Paris, et le manque cruel d'équipements en province provoquent un déséquilibre préjudiciable à la recherche qui doit être mieux adaptée à la diversité du tissu social de notre pays.

Je partage la volonté du Gouvernement de développer des pôles régionaux de compétence afin d'attirer en province de bon chercheurs français et étrangers.

Je veux enfin appeler votre attention sur le très grand retard pris dans l'hébergement des laboratoires et des équipes. Le C.N.R.S. et les grands organismes de recherche se sont peu préoccupés de la construction de locaux pour héberger les sciences de l'homme et de la société.

Il serait possible, je crois, d'utiliser, en les rénovant, certaines parties du patrimoine immobilier du ministère de la culture bien adaptées à ce type d'activités.

Je demande que toutes les disciplines scientifiques participent à la notion de très grands équipements, notion aujourd'hui trop réservée aux sciences dites exactes. Il convient de bien comprendre que les sciences humaines ne sont pas exclusivement une activité de main-d'œuvre.

Monsieur le ministre, le Gouvernement et sa majorité parlementaire affirment l'objectif prioritaire de la modernisation. L'évolution profonde et rapide des technologies provoque nécessairement des ruptures dans le système social et perturbe le système des valeurs.

Les sciences de l'homme doivent aider à l'élaboration des réponses que notre société doit apporter aux bouleversements provoqués par les découvertes des sciences expérimentales.

Telle est leur mission, essentielle pour notre devenir. Le Gouvernement a compris cette exigence. Votre budget répond à cet objectif. Il a tout naturellement notre assentiment (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Je vous rappelle que vous ne disposez que de cinq minutes, monsieur Tavernier !

M. Jean-Pierre Suour, rapporteur pour avis. Il a élevé le débat !

M. le président. Peut-être, seulement ce n'est pas moi qui détermine les temps de parole au sein des groupes. Alors, il faut mieux choisir vos orateurs, monsieur Suour !

M. Jean-Pierre Suour, rapporteur pour avis. Vous voulez dire que M. Tavernier n'était pas bien choisi ? Quand même !

M. le président. Je suis obligé de faire cette remarque pour tout le monde.

La parole est à M. Colonna, pour cinq minutes.

M. Jean-Hugues Colonna. La recherche a accompli d'énormes progrès, et ce budget est un bon budget - cela a déjà été souligné à juste titre.

Mon intervention portera sur la place des régions dans la politique de la recherche.

Les succès de cette politique ont été confortés par les contrats de plan Etat-régions prévus par la loi d'orientation de la recherche de 1982.

En effet, les régions ont fait un effort extraordinaire, en augmentant, en trois ans, de 250 à 350 millions de francs leur contribution à l'effort national dans ce domaine. Cet effort, souligné dans son rapport par mon collègue Chapuis, représente 3 p. 100 de leurs budgets. Comparativement, l'effort contractualisé de l'Etat est plus modeste. Il ne dépasse pas 2 p. 100 du budget civil « Recherche et Développement », en incluant les contributions des différents organismes de recherche.

Il faut cependant souligner que l'Etat a contribué, comme c'est son rôle, au développement de projets dans les régions, ce qui est loin d'être négligeable. Cela étant, la procédure des contrats de plan Etat-régions, symbolise, en la concrétisant, la politique contractuelle, dans laquelle les deux partenaires peuvent négocier d'égal à égal.

Ce succès du « partenariat » doit désormais s'étendre à l'information pour assurer un développement cohérent de la recherche.

Aux termes de l'article 14 du plan triennal, les régions sont associées à l'élaboration et à l'évaluation de la politique nationale de recherche et de technologie. Or il semble que, dans ce domaine, l'information soit insuffisante mais vous avez, monsieur le ministre, commencé à tenir compte de cette carence et à répondre à nos préoccupations en la matière.

L'article 13 de la loi d'orientation et de programmation de 1982 prévoyait une information des conseils consultatifs régionaux de la recherche et de la technologie sur la répartition des crédits publics. Or, ce n'est qu'en 1985, dernière année d'application de cette loi, que nous aurons reçu, dans un rapport au Parlement, une information sur la distribution des crédits publics de recherche. Nous nous en félicitons.

En deuxième lieu, une politique régionale de recherche nécessite une information précise sur la répartition du patrimoine immobilier ainsi que du potentiel humain, des équipements mi-lourds et des unités de recherche.

A ma connaissance, il n'existe aucun document d'information actualisé. Cette « géométrie régionale » de la recherche pourrait donc faire l'objet d'une étude que notre assemblée ne manquerait pas d'apprécier.

En troisième lieu, les plans de localisation, c'est-à-dire les projets d'implantation des organismes de recherche, constituent des éléments de connaissance intéressants pour les régions. Ces plans existent. Le plan triennal prévoit une conférence des présidents des conseils régionaux au cours de laquelle ces plans seront examinés, et, tout à l'heure, vous avez évoqué cette question dans votre intervention, monsieur le ministre.

Il serait souhaitable que cette conférence permette d'associer les régions aux projets financés sur le budget de 1986.

L'I.N.S.E.R.M., qui est surtout concentré en Ile-de-France, n'aurait déposé ses projets de localisation qu'en août dernier. Comment, dans ces conditions, les actions régionales seront-elles cohérentes avec celles de ses interlocuteurs naturels dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation nationale ou de la culture ?

Une communication accrue renforcera la cohérence de la recherche décentralisée. A l'inverse, les régions doivent apporter au ministère toutes les informations susceptibles de le concerner. La communication, dirai-je, doit fonctionner dans les deux sens.

De plus, il est nécessaire de simplifier les procédures d'aides publiques aux entreprises dans les régions. Cette simplification est indispensable pour les P.M.I. et les P.M.E. handicapées par un décourageant parcours du combattant : elles souhaitent de plus en plus s'adresser à un guichet unique, disposer d'un formulaire unique et avoir affaire à une expertise unique.

L'établissement d'une information unique, simple, commune à tous les organismes d'Etat est en effet une condition indispensable à l'efficacité des aides à la recherche.

En outre, le plan triennal donne la priorité à l'incitation pour les recherches industrielles dans les secteurs qui ne sont pas actuellement couverts par les grands programmes de développement technologique : l'aéronautique, l'espace, la filière électronique.

En effet, ces grands programmes ont laissé de côté le développement de nombreux secteurs industriels d'importance stratégique pour l'emploi et aussi pour l'économie, tels que l'agro-alimentaire, le textile, les bâtiments et travaux publics.

Vous avez vous-même constaté, monsieur le ministre, la nécessité de progresser dans ces secteurs : le doublement du crédit d'impôt permettra de les « réveiller », pour reprendre votre expression. Cela est nécessaire car le développement des recherches dans ces secteurs semble fondamental pour assurer leur propre mutation technologique et contribuer à leur redressement économique dans la compétition internationale, ainsi que pour faciliter également des mutations industrielles rendues indispensables dans certaines régions en difficulté.

Enfin, en ce qui concerne le développement de la culture scientifique et technique dans les régions, on enregistre avec satisfaction, que, conformément à vos engagements, monsieur le ministre, lors du débat budgétaire pour 1985, le soutien des centres de culture scientifique, technique et industrielle est assuré dans le projet de budget pour 1986. Pour la première fois, votre ministère a décidé de contribuer aux investissements de ces C.C.S.T.I. régionaux au côté des régions et du ministère de la culture. C'est très positif !

Je me permets de le souligner car j'étais moi-même intervenu sur ce sujet l'année dernière.

C'est néanmoins vers un progrès quantitatif de cette contribution qu'il faut désormais s'orienter, car les C.C.S.T.I. régionaux sont les partenaires naturels de La Villette et non des filiales de province destinés à n'être que d'éventuelles succursales.

Une meilleure harmonisation des moyens en investissement et, surtout, en fonctionnement, favorisera la naissance du réseau de C.C.S.T.I. prévu par le 9^e Plan dans le programme prioritaire d'exécution n° 3.

Monsieur le ministre, mon propos, comme vous l'avez constaté, visait à souligner les progrès mais aussi à appeler votre attention sur les souhaits des régions.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien m'apporter. Les régions y seront d'autant plus attentives qu'elles sont en mesure d'apprécier les efforts substantiels que, grâce à votre compétence et sous votre impulsion, votre ministère a déjà consentis (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Si M. Bassinet a cru hon de commencer tout à l'heure par une remarque quelque peu lapidaire, il a eu tort car, ce matin, je siégeais au conseil régional afin d'examiner le budget supplémentaire, avant de présider la réunion des conseillers du commerce extérieur de la région pour renforcer la coopération économique et scientifique entre l'U.R.S.S. et la France.

Je n'accepte donc pas sa remarque, d'autant plus que j'ai eu le plaisir de vous entendre, monsieur le ministre. Dans ces conditions, pour le groupe R.P.R., au nom duquel je parle, M. Galley s'étant excusé de ne pouvoir être là, je dois d'abord constater que le budget de la recherche pour 1986, que vous présentez, s'appuie sur l'exécution d'un budget 1985 qui tranche avec la manière, les procédures utilisées par vos prédécesseurs.

L'année 1983 avait vu intervenir les premières annulations de programmes, les coupes « sombres », oserai-je dire, dans les crédits de paiement. Au nom de la nécessaire régulation,

vos prédécesseurs faisait mine de décaler les projets et, sous la pression de la nécessité, amputait la plupart des chapitres de son domaine. L'année 1984 avait été pour tous les organismes de recherche, et vous le savez, l'année noire, celle de la brutale affirmation de la rigueur, avec tout ce que ce terme peut avoir de cynique et, parfois, d'aveugle : compromettre l'avenir d'un pays en amputant les crédits de recherche, ce n'est pas préparer l'avenir.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Mais c'est faux ! Les crédits de recherche ont augmenté en 1984 !

M. Pierre-Bernard Cousté. Voilà, monsieur le ministre, pourquoi M. Galley avait, à l'époque, dénoncé le caractère artificiel du débat en vous demandant si vous étiez disposé à supporter le renouvellement de tels errements. Le groupe R.P.R. n'en est donc que plus à l'aise pour constater que l'année 1985, sous votre autorité, aura tranché avec les précédentes. Pas d'annulation de programmes, pas de suppression apparente de crédits de paiement - pour l'instant en tout cas. Aux promesses antérieures a succédé l'application de la loi votée. Nous ne pouvons que le noter avec satisfaction.

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. Quand même !

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais alors, pourquoi ne pas avoir appliqué votre rigueur scientifique, appréciée non seulement dans les assemblées mais dans tant de milieux français, à la rédaction du rapport annuel que vous nous avez remis ? Le Parlement, soit dit au passage, n'en a été saisi que très tardivement - vous le savez comme moi, je ne vous fais pas de reproche mais je le constate - comme si on voulait limiter notre temps d'étude. Bref, ce document, je le dis publiquement, est particulièrement intéressant, notamment dans sa deuxième partie.

Dès lors, ce rapport annuel est présenté comme par vos prédécesseurs avec le projet de loi de finances initial. Comme chacun aura pu aisément le vérifier, il ne tient nul compte, et cela m'inquiète, des annulations massives de crédits intervenues en 1982 mais surtout en 1983 et 1984.

De ce fait et en dépit de vos engagements formels de l'an passé, dont nous avons conservé le souvenir, le « jaune » budgétaire ne tient à mon avis aucun compte de ces annulations. Tous les calculs sont donc plus ou moins faux. A la veille d'une consultation électorale, dont chacun mesure l'importance, il faut que les Français sachent que l'on nous remet au titre du bilan des documents fortement critiquables.

Ce projet de budget civil de recherche et de développement technologique pour 1986 s'inscrit, avez-vous dit, monsieur le ministre, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982.

Pour en avoir longuement discuté avec votre prédécesseur, M. Galley tient à vous rappeler que cette loi, qui se voulait majestueuse, avait prévu une forte croissance en volume des dépenses de recherche : plus 17,8 p. 100 par an durant toute la période d'exécution du plan. Chacun sur ces bancs - plutôt du côté droit de l'hémicycle, car l'esprit critique n'avait pas encore soufflé suffisamment du côté gauche - chacun avait à l'époque clairement marqué son scepticisme et son étonnement devant la possibilité de réaliser une progression aussi considérable.

Nous avions cependant reconnu le caractère indispensable d'un tel effort. Nous avions suivi la démarche entreprise et les conclusions de M. Chevènement lorsqu'il demandait des moyens pour que nos organismes de recherche permettent à la France de rattraper le bond en avant des autres pays occidentaux. Vous nous proposez aujourd'hui un budget qui, en valeur, progressera de 8,2 p. 100. Or, compte tenu d'une inflation que l'on peut apprécier à quelque 5 p. 100, cette croissance en volume ne sera que de 3,2 p. 100. Si même, pour reprendre les chiffres - trop optimistes - de la rue de Rivoli, on retient le pourcentage de 4 p. 100 d'inflation, votre budget ne progressera que de 4 p. 100 en volume. Nous sommes loin du compte. Tout cela n'a plus rien à voir avec les prévisions du Plan.

Mais je voudrais aller plus loin dans l'analyse des chiffres.

En autorisations de programme, nous notons que la part du budget annexe des P.T.T. progresse de 16 p. 100 alors que, corrélativement, la part du budget *stricto sensu* de la recherche diminue. Je sais bien que la part des autorisations de programme de La Villette diminue aussi. Il était temps, du reste. Cette opération de prestige du régime, destinée à permettre sans doute une inauguration à grand fracas au mois

de février prochain, pour les raisons que l'on devine, aura été le cauchemar de beaucoup de chercheurs. Elle aura privé nos organismes, et les privera encore l'an prochain, de sommes appréciables. Et elle aura littéralement - permettez-moi cette expression - « bouzillé » les espoirs que les folles promesses de vos prédécesseurs avaient fait naître.

La Villette disposera au total, pour 1986, de 198 millions de francs, alors que 186 millions sont prévus pour l'O.R.S.T.O.M., 133 millions pour le C.I.R.A.D., 101 millions pour l'Institut Pasteur et 93 millions pour le B.R.G.M. Les Français apprécieront en mars prochain où vous avez placé vos priorités !

Quoi qu'il en soit, tous calculs faits, en dehors des sommes consacrées à La Villette, le budget de la recherche civile de votre ministère progressera de 6 p. 100 en volume. C'est appréciable, mais c'est tout juste un peu mieux que le taux d'inflation que vous vous êtes fixé. Il n'y a donc pas lieu de se réjouir trop fort.

Plus sérieux me paraît être le problème des crédits de fonctionnement. Je vous ai entendu parler de ce point important. Du fait des créations d'emploi réalisées sous votre autorité en 1984, les crédits de personnel connaissent une progression importante. La préparation de la mise en service du musée que constitue la Cité des sciences et de l'industrie pèse de tout son poids. Les 510 agents de ce musée - dont nous maintenons avec vigueur que l'affectation budgétaire au ministère des affaires culturelles serait plus justifiée - se sentaient sans doute un peu esseulés, puisque sur les 1 400 créations d'emploi pour 1986, vous en prévoyez encore 160 pour ce que certains considèrent comme l'œuvre prioritaire du régime !

Quand nous étudions les crédits de personnel et que nous les comparons à d'autres chiffres, notre sentiment confine à la stupefaction attristée. La dotation ordinaire pour La Villette se monte à 580 millions de francs ; celle du C.N.E.S., à 637 millions et celle de l'Ifremer - l'ancien Cnexo - à 318 millions.

Monsieur le ministre, avez-vous calculé combien d'allocations de recherche vous auriez pu distribuer avec les crédits de fonctionnement de La Villette ? Vous qui vous êtes battu tant de fois, et heureusement, pour des postes de chercheurs au profit de l'espace, avez-vous mesuré combien d'ingénieurs ou de techniciens nous aurions pu engager dans nos laboratoires ? Nos gouvernants, qui ont imposé cette opération relevant de la muséologie, ont-ils songé au gâchis que tout cela représente à une époque où, par ailleurs, ils font profession de rigueur ?

En nous tenant aux chiffres bruts, que constatons nous ? 25 créations d'emploi à l'I.N.S.E.R.M., 50 au C.N.E.S., 25 à l'I.N.R.I.A. et, en parallèle, 160 gardiens de musée à La Villette ! Est-ce bien raisonnable ?

Comment avez-vous pu, vous qui êtes un scientifique que sur tous les bancs on respecte, comment avez-vous pu apposer votre signature au bas de telles propositions ?

D'ailleurs, tout se paie, même les erreurs, et je n'en veux pour preuve que l'évolution du fonds de recherche et de la technologie : de 1,169 milliard en 1985, ce fonds diminue, passant à 1,071 milliard en 1986.

Dans son rapport - que j'ai lu avec grand intérêt - M. Chapuis a souligné que 150 millions de francs servent au programme Euréka, sur lequel je reviendrai, d'ailleurs. Comment est-ce possible ? Quels programmes avez-vous, en fin de compte, sacrifiés ? Quand on y ajoute la perspective, que l'on nous a présentée comme certaine, qu'une part notable de ce fonds de la recherche - 200 millions dit-on - sera réservée au budget annexe des P.T.T. au titre de la filière électronique, sans doute pour compenser les 200 millions dont les crédits du budget annexe des P.T.T. seront amputés pour ce même programme Euréka, nous restons confondus de voir les sommes disponibles sur ce fonds de la recherche fondre comme neige au soleil. Pourtant, nous savons combien ce ballon d'oxygène était précieux pour les programmes que vous jugez prioritaires.

Pour en revenir au programme Euréka, dont la naissance et l'élaboration mériteraient à eux seuls de très longs développements, nous ne voulons pas que vous nous fassiez le reproche de compromettre le moins du monde les négociations difficiles que vous menez avec nos partenaires, et singulièrement celles qui vont avoir lieu dans quelques jours à Hanovre.

Je me limiterai donc à deux remarques.

La première, c'est que la priorité - j'ai failli dire la publicité - accordée à ce programme ne s'est pas traduite par des crédits supplémentaires. Tout a été pris sur votre budget - et je tiens les preuves à votre disposition - à l'exception peut-être des 300 millions de francs de prêts du fonds industriel de modernisation, dont on peut d'ailleurs se demander sur quelles recettes on les remboursera.

La seconde, c'est que, partant d'une définition très précise visant l'acquisition de techniques hautement spécialisées, d'ailleurs déterminées en accord avec les entreprises françaises, le programme Euréka est devenu une sorte de monstre flou n'ayant plus aucune cohérence dans ses objectifs. Pour le rendre sans doute plus attractif aux yeux de nos partenaires, on y ajoute discipline après discipline, et cela devient un fourre-tout.

Quelles sont finalement vos priorités, monsieur le ministre ? Est-ce l'Euromatique, l'Eurocom, l'Eurohot, l'Eurobiot ou l'Euromat ? Cette multiplicité de programmes m'impressionne et m'inquiète, car nous sommes attachés à la réussite d'Euréka. C'est pourquoi je vous pose publiquement ces questions, au nom de notre groupe.

L'an passé, nous avons dénoncé la présence dans votre budget de crédits destinés à abonder le capital des entreprises nationalisées, qui, selon nous, auraient dû être rattachés au budget des charges communes. Cette année - j'ai plaisir à le souligner - nous n'avons pas trouvé trace de semblables errements. Par contre, apparaissent des participations aux crédits de recherche de l'A 320 et du C F M 56, dans des versions améliorées du moteur existant, bâti en liaison avec la General Electric, et nous nous demandons si leur présence dans ce budget est bien justifiée. La S.N.I.A.S. et la S.N.E.C.M.A. sont des sociétés nationales brillantes et relativement prospères. Leur recherche relève, dans l'ensemble, beaucoup plus du développement industriel ou, en ce qui concerne ces deux rubriques, du développement technologique que de la recherche proprement dite. A la réflexion, nous pensons que ces participations relèvent davantage de leur effort propre et qu'il conviendrait donc de les prendre sur leur autofinancement plutôt que sur les crédits de votre ministère.

En guise de conclusion, je ferai deux remarques.

La première concerne la recherche médicale. Le 27 juin dernier, monsieur le ministre, vous aviez reconnu - je me souviens très bien de notre dialogue - qu'il était absurde que la politique des prix du médicament en France prive les entreprises pharmaceutiques des moyens de renforcer leur effort de recherche au moment même où, dans le monde, cet effort s'est considérablement intensifié. La situation est d'ailleurs encore plus grave que je ne le pensais puisque, du mois d'août 1984 à ce jour, les prix sont restés bloqués tandis que l'inflation s'est poursuivie au rythme de 5 ou 6 p. 100. En outre, les prix français servent de référence à l'exportation, c'est-à-dire que la sanction concerne non seulement le marché français mais encore les marchés d'exportation, et Dieu sait que ces entreprises sont exportatrices, ce dont il faut les féliciter !

Par ailleurs, vous devez étudier avec grand soin le problème de la durée des brevets déposés par cette industrie. Vous m'avez répondu, le 27 juin, que vous alliez le faire. Je vous demande donc, à vous qui êtes membre du Gouvernement, de faire en sorte que la politique des prix soit profondément revue et que la législation des brevets soit modernisée afin de pouvoir mieux répondre aux contraintes de l'industrie pharmaceutique.

Ma seconde conclusion aura trait aux programmes mobilisateurs. L'année dernière, mon collègue Galley et moi-même avons formulé un jugement sévère sur la manière dont ces programmes mobilisateurs étaient exécutés et surtout sur la disparité flagrante qui existait entre ceux qui revêtaient un caractère très prioritaire, comme l'essor des biotechnologies ou la maîtrise du développement de la filière électronique, et d'autres, tels que le développement technologique du tissu industriel, qui n'étaient guère qu'une façade destinée à faire croire à nombre de secteurs qu'ils n'étaient pas oubliés.

Le malentendu, pour ne pas employer un mot plus dur, aura quand même duré deux ans. Le « jaune » budgétaire, ce document que nous avons tous consulté, marque pudiquement, à travers les mots « seront recentrés », la mort de deux programmes mobilisateurs : celui que je viens d'indiquer et celui qui avait été pompeusement baptisé « Promotion du

français, langue scientifique, et diffusion de la culture scientifique et technique ». C'étaient pourtant des programmes intéressants à bien des égards.

Les chercheurs jugeront, mais, pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons que regretter que vous n'ayez pas eu l'idée d'affecter à ces programmes mobilisateurs l'ensemble des crédits de La Villette, car, si ce musée ne sert pas, au bout du compte, à la diffusion de la culture scientifique et technique française, pouvez-vous nous indiquer à quoi il peut bien servir ?

Enfin, monsieur le ministre, je veux vous dire qu'en optant pour la politique du crédit d'impôt en faveur de la recherche privée, vous vous êtes engagé dans une voie heureuse. Cela vaut d'ailleurs non seulement pour la recherche de haute technologie, mais aussi pour les recherches traditionnelles. Nous suivrons donc cette expérience avec la plus grande attention.

Cependant, malgré l'estime personnelle que nous vous portons, et pour les raisons que j'ai rappelées - mauvaises priorités et incohérences - le groupe du rassemblement pour la République ne votera pas votre projet de budget (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Comme j'ai eu l'occasion de le souligner dans la discussion générale, monsieur le ministre, la priorité à la recherche, affirmée dès 1981 et entièrement préservée depuis lors en dépit de la rigueur économique qui affecte la plupart des budgets, est la marque la plus éclatante de la volonté gouvernementale de ne pas sacrifier l'avenir à court terme. Sachant que l'effort de recherche ne porte ses fruits qu'après plusieurs années, c'est l'honneur de la gauche de refuser de verser dans la facilité, de préférer à des mesures populaires dans l'immédiat un investissement porteur du redressement et de la modernisation de notre économie dans les années à venir, qui ne produira ses pleins effets que pour la dernière décennie de ce siècle. Peut-on imaginer réponse plus convaincante à l'accusation d'electoralisme, sur tout lorsqu'elle vient de ceux qui, mis à part quelques secteurs importants, certes, et auxquels l'opinion est sensible, n'ont pas donné les moyens à de larges pans de notre économie de rester compétitifs par un effort constant d'innovation et de progrès technologiques ?

Mais, au-delà de l'accroissement des moyens et du rôle du ministère de la recherche et de la technologie - cette appellation est en elle-même significative - c'est l'effort de mobilisation de tous les partenaires concernés et leur véritable synergie qui donnent aujourd'hui tout son sens à ce choix politique majeur : l'ensemble des administrations d'Etat, à travers la notion de budget civil de la recherche ; les entreprises, et notamment les P.M.E. - trop souvent laissées, jusqu'à présent, à l'écart de ce mouvement - à travers le crédit d'impôt-recherche et son doublement cette année ; l'ensemble des collectivités territoriales, et notamment les régions, à travers les contrats de Plan-recherche dont l'importance illustre, dans le cadre de la décentralisation, leur volonté de contribuer de la meilleure manière au développement économique en lui donnant des fondements qui ne risquent pas d'être éphémères.

Ce qui est important dans cette évolution récente, c'est que plus l'effort de recherche se diffuse dans le tissu économique et social et se rapproche des préoccupations concrètes des entreprises petites et moyennes et des bassins d'emploi, plus il manifeste son efficacité en termes de création d'activités viables et adaptées aux potentialités locales. Or celles-ci ont trop souvent été méconnues dans le passé alors qu'elles constituent probablement, dans le contexte de l'époque, et à condition d'être systématiquement identifiées, expérimentées et mises en valeur, l'un des principaux gisements encore disponibles de créations nettes d'activités et d'emplois. Confronter le travail des chercheurs et celui des acteurs du développement local est donc une démarche urgente et féconde qu'il faut généraliser, dont le cadre institutionnel est maintenant construit grâce à la décentralisation et à la planification contractuelle et qui répond à une demande bilatérale de plus en plus fortement exprimée.

Autrement dit, de plus en plus nombreux sont les chercheurs qui supportent mal de voir des travaux très concrètement porteurs d'avenir terminer leur course dans les tiroirs

faute de relais pour leur mise en œuvre. De plus en plus nombreux sont les agents de développement qui s'interrogent sur l'empirisme et le volontarisme de leur pratique et souhaitent l'appuyer sur une démarche plus scientifique.

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dont le fil conducteur est la notion d'autodéveloppement local, met en évidence ce caractère primordial d'une recherche pluridisciplinaire finalisée, prenant pleinement en compte les spécificités du milieu montagnard pour en surmonter les handicaps et en valoriser les atouts. Elle prend le contre-pied d'une pratique antérieure qui s'est trop souvent contentée de plaquer sur la montagne des produits, des modes de production et des méthodes de travail conçus pour des zones de plaine de forte densité économique et urbaine, ne subissant pas les mêmes contraintes d'éloignement, de relief et de climat.

Il s'agit aujourd'hui de dégager une démarche inverse, qui se décompose en trois phases. D'abord, l'analyse des potentialités d'un milieu, grâce à la mobilisation de chercheurs de toutes les disciplines concernées, travaillant en équipe et coopérant avec les élus, les chefs d'entreprise, les responsables syndicaux et associatifs, les agents de développement. Ensuite, l'expérimentation concrète des filières ainsi dégagées par la mise en œuvre de moyens spécifiques hors normes favorisant délibérément l'innovation : fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, ANVAR, micro-initiatives, etc. Enfin, l'évaluation, la mise en œuvre et le développement des expériences concluantes.

De nombreuses pistes ont été depuis longtemps identifiées pour la mise en œuvre de cette démarche originale, qu'il s'agisse de la valorisation de toutes les techniques liées à la neige, du patrimoine génétique exceptionnel de la zone de montagne pour y développer l'agriculture et un secteur agroliminaire de qualité, des ressources du climat pour une politique de prévention et de soins génératrice d'économies pour les régimes sociaux, de la prise en compte et de la mise en valeur des contraintes saisonnières pour l'aménagement du temps de travail et l'abaissement des coûts de production dans certaines branches d'activité, de la rationalisation de la mise en œuvre des crédits d'équipements publics, ou encore du développement du travail à distance rendu possible par les progrès de l'informatique. On pourrait multiplier les exemples. Dans ce domaine et dans bien d'autres, l'enjeu est, en définitive, par l'innovation scientifique et technologique, la valorisation des ressources jusqu'ici inexploitées pour revivifier un tissu économique fragile et trop souvent sur la défensive.

Vous-même et vos services, monsieur le ministre, avez joué un rôle déterminant pour faire admettre le bien-fondé de cette démarche originale, pour en créer les bases juridiques et financières au travers de l'article 12 de la loi montagne et des contrats de Plan que vous avez préparés au nom de l'Etat.

Grâce à vous, l'Agence pour la recherche et le développement en montagne de Briançon devient aujourd'hui opérationnelle. Je souhaite que votre fonction, votre connaissance personnelle du milieu montagnard et votre compréhension de la nécessité d'une telle structure d'interface vous conduisent à la doter des moyens nécessaires et à favoriser la coopération de tous les partenaires de cette entreprise : administration centrale et grandes institutions de recherche, pour assurer la convergence de leurs efforts.

A cet égard, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir s'il vous est possible de mobiliser, dès 1985, les moyens nécessaires au décollage rapide de cet organisme et de les consolider par l'avenant prévu au contrat de Plan Etat-région.

L'article 1^{er} de la loi du 9 janvier 1985, qui définit la nouvelle politique de la montagne, prévoit « un effort particulier de recherche et d'innovation en vue de promouvoir un développement spécifique fondé sur la mobilisation de toutes les ressources disponibles et la valorisation des aptitudes spécifiques ». Tous ceux qui sont attachés à cette politique votée sans opposition par le Parlement ne peuvent que reconnaître l'importance déterminante des efforts que vous avez décidé d'accomplir pour sa mise en œuvre. Ils vous en remercient (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Becq.

M. Jacques Becq. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me félicite d'abord que, dans le cadre d'une loi de finances pour 1986 très contraignante,

le budget de la recherche ait maintenu sa progression. Certes, il n'a pas complètement atteint les objectifs de la loi d'orientation et de programmation de 1982, qui fixait pour l'année 1985 une part du P.I.B. égale à 2,5 p. 100. Cette part n'a, en effet, atteint que 2,25 p. 100 en 1985, mais elle devrait progresser jusqu'à 2,4 p. 100 en 1986.

L'an dernier, je faisais remarquer que les efforts de la France seule, quelque méritoires qu'ils soient, ne suffisaient pas pour combler le handicap que nous avons accumulé vis-à-vis des deux grands, les Etats-Unis et le Japon. J'indiquais également qu'il était illusoire de compter sur une compétition industrielle sans merci entre les deux géants économiques. Mon opinion demeure que, au-delà de cette apparente opposition, une coopération de plus en plus poussée, des prises de participation de plus en plus nombreuses lient les deux grands et qu'ils sont beaucoup plus complémentaires qu'opposés.

La France a pris conscience qu'en face de cet axe technologique et industriel qui ne cesse de se renforcer, elle était bien faible. Outre la dimension nationale confortée, une autre dimension - l'Europe - est nécessaire pour faire face.

C'est pourquoi, depuis deux ans, la France a donné la priorité à la création d'un espace scientifique européen : par le jumelage de laboratoires échangeant les chercheurs ; par l'adhésion au programme C.E.E. de stimulation du potentiel scientifique et technique, programme doté d'un budget annuel de 15 millions d'ECU pour quatre ans ; par l'adhésion au programme « Cadre européen », concernant l'énergie nucléaire et la physique des plasmas - le J.E.T. - et détenant potentiellement la solution de l'approvisionnement énergétique à long terme de la C.E.E. par la fusion thermonucléaire ; par la mise au point d'un programme diversifié proche de la technologie et de la recherche industrielle.

Le cadre européen, d'évidence, correspond mieux aux projets lourds. Il associe laboratoires et entreprises des seuls Etats intéressés. Les acteurs varient donc avec chaque projet. Citons, parmi les grandes réussites, le C.E.R.N., avec le programme J.E.T. et la construction du L.E.P., accélérateur de particules, dont la première phase sera achevée en 1989 et sur lequel 100 instituts, regroupant 1 100 physiciens, travaillent déjà.

Le programme Brité a été lancé en 1983 dans le domaine de la recherche technologique industrielle de base. Il vise à la promotion et à la compétitivité de l'industrie européenne. Avalisé par le conseil des ministres de la C.E.E. le 19 décembre 1984, décidé le 13 mars 1985, il est doté d'un budget de 125 millions d'ECU sur quatre ans, de 1985 à 1988.

Dans le cadre de ce programme, 600 projets de recherche ont été reçus et examinés par soixante experts, dont onze français. Les projets retenus devaient être annoncés dans les jours qui viennent. La passation des contrats s'effectuera au début de 1986. Ils concernent la technologie laser, la conception assistée par ordinateur, les matériaux nouveaux, la technologie des membranes, la catalyse, etc.

Le programme Esprit concerne les technologies de l'information. Il sera financé par la C.E.E. à 50 p. 100 et par les contractants eux-mêmes, à savoir, par projet, au moins deux groupes industriels européens. Au début de 1985, 830 propositions avaient été reçues : 174 projets ont été sélectionnés, une trentaine pour chacun des cinq thèmes : microélectronique de pointe - l'Europe absorbe 20 p. 100 du marché mais n'en produit que 6 p. 100 - génie logiciel, traitement avancé de l'information, bureautique, production intégrée assistée par ordinateur. Ce programme, étalé sur dix ans, sera - j'y insiste - cofinancé par la C.E.E. et les industriels. Un milliard d'ECU devraient être engagés, ce qui est considérable.

Le programme Race intéresse les télécommunications. Il a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêts et donné lieu à un grand nombre de réponses, notamment d'organismes français. La C.E.E. en a décidé l'exécution en deux parties étalées sur dix ans. La première partie s'intéresse aux communications intégrées à larges bandes. La deuxième partie comprend huit domaines d'évaluation et d'exploration : circuits intégrés ultra-rapides, circuits intégrés à haut degré de complexité, commutation à large bande, composants passifs des liaisons optiques, composants pour liaisons longue distance à grand débit, logiciels de communication spécialisés, technologie de l'affichage sur écran plat grand format. Pour

la deuxième partie, 14 millions d'ECU sont votés. Les contractants doivent acquitter 50 p. 100 des coûts. Un appel d'offres sera publié fin 1985.

Un vaste programme pluriannuel 1985-1989 de biotechnologie a aussi été lancé par la C.E.E. Sept cents réponses ont été enregistrées. Elles concernent le génie enzymatique, le génie génétique, la technologie des cellules et les tissus cultivés *in vitro*. Ces recherches constituent un préalable au transfert des connaissances fondamentales vers l'industrie et l'agriculture.

Ce foisonnement de projets, dont je n'ai annoncé que les plus marquants, disent bien l'engagement de la C.E.E. La recherche scientifique devient une réelle priorité, avec la nécessité liée d'accroître la part des ressources que la Communauté y consacrera.

Il faut néanmoins constater que les dures contraintes budgétaires ont fait qu'en 1985 les crédits n'ont pas pleinement répondu aux ambitions affichées.

Je désirerais savoir, monsieur le ministre, s'ils ont permis le démarrage des actions les plus urgentes et quelles sont celles qui auraient pu être abandonnées.

Il ne faut cependant pas croire que nos concurrents, Américains et Japonais, nous attendent. Ils ont lancé des programmes qui se rapprochent, à bien des égards des projets communautaires. Ils ont, sur les réalisations européennes, outre leur avance initiale, deux importants avantages : n'avoir qu'un seul centre de décision, faire beaucoup plus appel au secteur privé qui engage des capitaux supérieurs. Ainsi, les industriels japonais participent à 73 p. 100 des investissements pour la recherche, contre 47 p. 100 en France, 50 p. 100 aux Etats-Unis et 58 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Le président Reagan a voulu associer les Européens au projet « initiatives de défense stratégique », l'I.D.S., important programme de recherche concernant des objectifs militaires de défense contre les missiles stratégiques. Les pays de la Communauté doivent-ils y participer ou non ? Je désirerais connaître les motifs industriels et stratégiques qui ont fait repousser par M. le Président de la République l'offre américaine.

En avril 1985, M. le Président de la République a lancé l'idée d'une Europe technologique, projet baptisé Euréka. Quels en sont les objectifs ? Seront-ils civils ou militaires ? Recouvrent-ils une partie de l'I.D.S. ? Seront-ils complémentaires des projets en cours ou lancés ? Quel accueil les Européens leur ont-ils réservé ? Tout à l'heure, vous nous avez dit, monsieur le ministre, que les firmes françaises se déclarent, pour certaines d'entre elles, prêtes à participer. Outre le milliard de francs annoncé par M. le Président de la République, quelles seront les conditions de son fonctionnement et comment seront organisées les recherches ? Ne peut-on craindre que le projet manque de souplesse, s'il associe trop de partenaires ? Les grandes réussites européennes comme l'agence spatiale européenne, le centre européen de recherche nucléaire - le C.E.R.N. - l'Airbus ne sont pas des projets communautaires.

Je ne voudrais pas limiter mon propos à l'Europe, et je souhaite aborder rapidement le problème important de la coopération scientifique avec les pays en développement. Où en est le programme mobilisateur n° 4 intéressant le tiers monde, et notamment quels grands objectifs ont été retenus ou mis en place ?

Je vous avais, l'an dernier, posé une question sur la mobilité des chercheurs. Vous en avez défini tout à l'heure le régime interne. Je note avec satisfaction qu'un grand effort a été fait tant pour les séjours de longue durée des chercheurs français dans les autres pays que pour l'accueil des étrangers. Ces derniers peuvent être reçus tant au C.N.R.S., où ils constituent 1 p. 100 de l'effectif, qu'à l'I.N.S.E.R.M. où ils en représentent 3,5 p. 100, et grâce à la création de 300 postes de professeurs associés, qui bénéficient de bourses variées. Faire un séjour à l'étranger pour un chercheur n'est plus un handicap, puisqu'il en sera tenu compte dans son déroulement de carrière et qu'un système d'indexation de son salaire facilitera les conditions matérielles de son déplacement. Il pourra bénéficier de l'année sabbatique et participer à de nombreux colloques.

Je souhaitais l'an dernier que l'Europe de la recherche réussisse. Je constate, monsieur le ministre, que vous avez bien travaillé à sa élaboration, et je vous renouvelle ma confiance totale en votre compétence pour la développer.

C'est pourquoi, avec mes amis du groupe socialiste, je voterai votre projet de budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre avec précision et concision aux intervenants.

Je remercie d'abord M. Bassinet pour ses commentaires sur le projet de budget et sur la manière dont nous l'avons préparé.

Il a insisté sur les problèmes essentiels et il a repris les remarques que j'avais faites en ce qui concerne la qualité des chercheurs. Il s'est inscrit en faux contre certaines affirmations que l'on entend d'ailleurs de moins en moins souvent, mais c'est encore trop qui associent le nouveau statut des chercheurs à leur absence de mobilité ou leur insuffisante mobilité. Ainsi que je l'ai expliqué, ce statut a été mis en place précisément pour augmenter cette mobilité.

M. Birraux a évoqué le recours à l'emprunt. Celui-ci est bien localisé dans les endroits où des recettes rapides peuvent être espérées : 120 millions de francs pour le C.N.E.S. sur le programme S.P.O.T., 450 millions de francs en ce qui concerne l'aéronautique, pour des programmes qui vont aboutir très rapidement.

M. Birraux m'a demandé pourquoi on continuait à gonfler les effectifs du C.N.R.S. au lieu de créer de petites équipes dynamiques. Nous engageons précisément le C.N.R.S. à placer les postes de chercheurs qui sont créés dans ces petites équipes. Le C.N.R.S. a actuellement la responsabilité de 1 300 équipes qui lui sont associées. C'est à ces équipes que vont les postes de chercheurs, et nous demandons au C.N.R.S. de favoriser les équipes naissantes.

Le recrutement d'un technicien peut prendre un an, affirme M. Birraux. En fait, il s'agit de concours qui ont un certain caractère national, sans pour autant être des concours nationaux, dans la mesure où ils sont organisés séparément par chacune des institutions. Il ne s'agit pas d'un concours national de recrutement pour l'ensemble des organismes de recherche ; il y a des concours particuliers pour le C.N.R.S., l'I.N.R.A., l'I.N.S.I.R.M. ou l'O.R.S.T.O.M.

Si certaines difficultés ont été enregistrées au cours de ces derniers mois, elles sont dues au phénomène de titularisation. Mais il peut y avoir des concours à tout moment dans l'année, et il n'est absolument pas nécessaire d'attendre un an pour procéder à un recrutement.

Quant à la mise à disposition des chercheurs, s'il est vrai qu'elle ne peut en principe durer plus de six mois, des exceptions sont possibles et elles sont accordées avec une grande générosité après consultation des instances du conseil d'administration, en particulier au C.N.R.S.

Au sujet du budget des P.T.T., M. Birraux a demandé qui paie et qui commande. L'an dernier, j'avais été clair sur ce point. Si certaines parties du budget de telle ou telle action ou de tel ou tel établissement, en particulier le C.N.E.S., proviennent du budget annexe des P.T.T., cela ne change rien à la tutelle.

M. Birraux pense que l'on a fêté la naissance d'Eurêka avant l'accouchement et qu'il faut entrer dans le concret. C'est ce que je fais depuis trois mois. Je ne cesse, avec mes collaborateurs, en particulier avec M. Yves Sillard, auquel nous avons demandé de coordonner les actions nationales, de mettre sur pied des projets tout à fait concrets.

M. Birraux s'est interrogé sur l'augmentation des crédits du C.E.S.T.A. En fait, cette augmentation n'est qu'apparente, et il ne s'agit que d'une régularisation. Nous demandons maintenant au C.E.S.T.A. de payer son loyer et c'est cela que recouvre pour l'essentiel l'augmentation constatée.

M. Birraux m'a demandé quel budget le ministre de la recherche et de la technologie accorde au Carrefour international de la communication. Ce budget est nul. Ce n'est pas chez moi que cette affaire est financée.

M. Asensi a aussi évoqué Eurêka et a parlé de la nécessaire indépendance de jugement que devait conserver chacun des Etats. Cela est évident. Il faut avoir bien en tête le fait que Eurêka est une mosaïque, certes cohérente, de programmes. Les industriels se groupent tout à fait librement et aucun Etat n'est obligé de coopérer à tel ou tel programme.

La concertation doit se faire, d'une part, entre les industriels intéressés et, d'autre part, entre les Etats qui se déclarent prêts à les soutenir.

J'ai été très sensible à la remarque de M. Asensi sur les bourses post-doctorales. Il n'est pas question de recréer des personnels hors statut alors que nous avons eu tant de mal à les faire disparaître au cours des années passées. Les bourses post-doctorales sont en fait des cas très particuliers. Pour l'instant, cela n'existe que sur le fonds de la recherche. Le C.N.R.S., sur notre demande, a engagé une étude à ce propos. En tout état de cause, il s'agit, je le répète, de cas très particuliers de séjours d'une durée raisonnablement longue à l'étranger. Nous ferons en sorte que cela ne recrée pas la catégorie que nous avons eu tant de mal à faire disparaître.

M. Tavernier a présenté au sujet des sciences sociales quelques remarques tout à fait pertinentes.

Pour l'hébergement des équipes de chercheurs et même de chercheurs plus isolés, nous avons déjà fait des efforts. Les grands organismes de recherche, en particulier le C.N.R.S., ont dégage des locaux. M. Tavernier a signalé une possibilité particulière que nous allons examiner plus spécialement.

Pourquoi, demande-t-il, les sciences sociales ne bénéficieraient-elles pas, au même titre que les sciences plus traditionnelles comme les sciences physiques et biologiques, de la procédure des grands équipements ? Je pense qu'il a raison. Pour les sciences sociales, il s'agit essentiellement des bibliothèques et des centres de documentation, et toute la remise en ordre que nous effectuons pour les centres de documentation scientifique et technique concernera très directement les sciences sociales.

M. Colonna a présenté quelques remarques sur les régions et posé plusieurs questions.

Comment assurer une meilleure information des régions sur ce qui se passe ici et là, afin de pouvoir agir au sein des instances nationales ? On aura constaté que, dans le « jaune » budgétaire, nous avons fait figurer des tableaux de répartition des efforts nationaux entre les différentes régions. Nous améliorerons encore cette information sur la carte des efforts réalisés en faveur de la recherche.

Pour la simplification des aides accordées à l'industrie, notamment dans les régions, nous avons, avec l'unification des processus et des formulaires, déjà fait un effort. Je demanderai à mes collaborateurs qui travaillent dans les régions de me rendre compte des résultats de cet effort.

Enfin, M. Colonna a souligné l'intérêt qu'il porte à la décision qui a été prise de réunir annuellement les présidents des conseils régionaux.

Monsieur Cousté, vous m'avez posé en votre nom et au nom de M. Galley un bon nombre de questions.

Vous affirmez que la dotation du fonds de la recherche diminuera en 1986. C'est une diminution optique, si je puis dire. Les crédits pour 1986 augmentent en fait de 11,6 p. 100. C'est par un souci de regroupement des crédits consacrés par l'Etat aux actions de la filière électronique que nous avons inscrit au budget annexe des P.T.T. les crédits qui figuraient auparavant au fonds de la recherche et de la technologie. On retrouve ainsi les 210 millions qui vous manquaient. Si vous les ajoutez, vous obtiendrez le taux d'augmentation que j'ai indiqué, à savoir environ 12 p. 100.

Vous craignez que Eurêka ne prenne, si nous ne faisons pas l'effort nécessaire, l'allure d'un monstre flou.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je voudrais savoir quelles sont les priorités !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. J'ai bien compris.

Vous vous êtes référé à un certain nombre de dénominations qui figurent dans le document édité par le C.E.S.T.A. et qui sont effectivement nombreuses. Mais ce document avait le mérite, sinon de prétendre à l'exhaustivité, du moins d'ouvrir l'éventail. C'est à dessein qu'il ne présentait pas de choix, et M. Stourdézé a fait là un excellent travail pour Eurêka. Il a ouvert toutes les portes, sans dire qu'il faudrait passer par toutes les portes à la fois. Ensuite nous avons décanté. Dans les discussions que nous avons eues avec nos collègues européens, nous avons défini ce qui était très pressant. Il y a des urgences absolues dans le domaine de l'électronique et de l'informatique. Il convient de rénover notre

potentiel industriel pour la fabrication des circuits très fortement intégrés. Nous devons aussi accélérer notre percée en ce qui concerne les calculateurs de très grande puissance. Voilà des exemples de priorités. Il y en a d'autres dans le domaine des biotechnologies, par exemple l'amélioration génétique des semences.

M. Pierre-Bernard Couaté. Et des vaccins !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En effet !

Quoi qu'il en soit, une action est donc en cours.

Vous avez rappelé l'intérêt que vous portez à la politique de recherche dans le domaine pharmaceutique et insisté sur deux aspects que vous avez déjà évoqués récemment à cette tribune : le prix des médicaments et la durée des brevets.

Croyez bien que je suis conscient de l'importance des questions que vous avez posées. Tout récemment encore, j'ai réuni un petit comité que j'appelle le comité des médicaments. Il regroupe des chercheurs du secteur public et des responsables des grands laboratoires de recherche attachés aux industries françaises. Ce comité m'a fourni un certain nombre d'arguments. Je ne suis pas le ministre chargé de la politique des prix, mais il faut bien voir que si le prix des médicaments augmente, les laboratoires pharmaceutiques seront certes plus facilement en mesure d'augmenter par ricochet leurs dépenses de recherche, mais cela aura une incidence, qui peut être considérable, sur le budget social de la nation. C'est donc une discussion qu'il faudra poursuivre.

M. Pierre-Bernard Couaté. Au niveau du Gouvernement tout entier !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Absolument, monsieur le député.

S'agissant de la durée des brevets, l'étude est en cours. J'ai demandé à mes collaborateurs de procéder à l'étude juridique nécessaire pour reprendre cette affaire au moment, précisément, où l'europanisation des brevets se met en place et commence à bien fonctionner. L'affaire est en voie d'étude. Je suis heureux de vous le confirmer.

Parlant des programmes mobilisateurs, vous avez annoncé le décès de deux d'entre eux. Non ! Il n'y a pas d'enterrement, c'est donc qu'il n'y a pas de décès (*Sourires*).

Vous évoquez notamment le programme intitulé « Promotion du français langue scientifique ». C'était un programme difficile dont je perçois l'importance. Il n'est absolument pas relégué au fond des tiroirs du ministère. Au contraire, nous avons mis en place, à la faveur de la réforme de la structure du ministère, une délégation à l'information scientifique et technique. C'est au sein de cette instance que nous allons pousser les réflexions et les travaux sur ce programme.

M. Pierre-Bernard Couaté. Et si possible les décisions !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Bien entendu.

Monsieur de Caumont, vous avez consacré l'essentiel de votre intervention à la montagne. C'est un sujet que je connais bien et qui me tient fort à cœur. Vous avez parlé de trois programmes particuliers : transformation et valorisation économique des semences de montagne jusqu'à la production et la commercialisation ; pluriactivité et maintien de la vie en montagne ; santé et environnement, climatothérapie d'altitude.

Je vais vous livrer une information qui, je pense, vous satisfera : nous avons décidé de dégager un million de francs supplémentaire en 1985, qui viendra donc s'ajouter aux dotations antérieures pour démarrer rapidement ces programmes.

Monsieur Becq, vous vous êtes pour votre part intéressé aux programmes européens. Vous m'avez notamment interrogé sur le financement d'Eurêka et les relations entre ce programme et l'initiative américaine I.D.S., et vous avez exprimé votre souci de ne pas voir Eurêka sacrifier la souplesse de son programme à la nécessité d'intéresser de nombreux partenaires.

Si nous professions pour Eurêka une philosophie qui voudrait que, pour chaque projet, tout le monde participe, de la Turquie jusqu'à la Finlande et de l'Irlande jusqu'à la République fédérale d'Allemagne, cela ne marcherait pas. Le principe fondamental est, pourrait-on dire, celui de la géométrie variable.

Chaque projet doit réunir un certain nombre d'industriels qui sont volontaires et comporter la participation des Etats en fonction de l'intérêt qu'ils portent au projet et de la politique qu'ils entendent adopter vis-à-vis de l'industrie. Cette règle de la souplesse, nous voulons la préserver à tout prix.

En ce qui concerne le financement, l'objectif n'est pas de faire une caisse commune dans laquelle chacun viendrait apporter son écot - par exemple le « milliard » français. Non. Chaque pays européen a ses propres techniques de soutien à la recherche et au développement. Chacun opère donc en fonction de ses règles spécifiques et soutient ses industriels par les voies qui lui sont propres. Bien sûr, certains Etats sont moins empressés que d'autres à apporter les financements nécessaires, mais, jusqu'à présent, tous sont d'accord pour faire leur possible afin de dégager des solutions.

Vous avez également évoqué, monsieur Becq, les pays en développement, qui font l'objet du programme mobilisateur numéro quatre. C'est une question sur laquelle nous avons bien travaillé au cours des derniers mois. L'O.R.S.T.O.M. s'est installé tout récemment dans ses nouveaux locaux.

M. Pierre-Bernard Couaté. C'est très heureux !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En effet.

Je n'oublie pas, par ailleurs, l'inauguration de plusieurs laboratoires nouveaux à Montpellier. La coopération avec les pays en développement est donc une réalité.

L'une des idées maîtresses qui guident notre action dans ce domaine, en parfait accord avec les autres ministères, est de contribuer plus fortement encore que par le passé à la promotion des moyens propres de recherche et de développement des pays avec lesquels nous coopérons. Nous n'allons pas dans ces pays en conquérants, en donneurs de leçons, mais en promoteurs.

Il faut que, progressivement, ils se forment une capacité technique qui les mette en situation d'appréhender les problèmes qui leur sont propres. Pour certains, ce sera plus lent ; pour d'autres, plus rapide. Les pays en développement avec qui la France entretient une coopération sont, en effet, de natures très diverses. Or, on ne coopère pas de la même manière avec une jeune république africaine, avec l'Union indienne ou - si l'on peut appeler cela de la coopération - avec la Chine. Ce sont des pays qui se développent à des vitesses différentes et selon des modes différents. Il faut que nous nous adaptions à ces circonstances géographiques diverses.

Nous avons, toujours en ce qui concerne la coopération avec les pays en développement, bien réfléchi à la répartition géographique de nos efforts. La France a une vocation africaine affirmée et il n'est pas question que nous perdions du terrain en Afrique. Nous avons la sympathie de nos collègues africains, mais les pays extérieurs à l'Europe et autres que les pays très développés ne sont pas seulement localisés en Afrique ! Nous devons mener une action très bien charpentée avec les pays d'Amérique latine et, naturellement, avec tous les pays d'Asie, en particulier de l'Asie du Sud-Est. Vous le voyez, notre programme de développement est conçu avec fermeté et, j'espère, avec efficacité.

En conclusion, je remercie les orateurs qui ont pris la peine de nous apporter des encouragements, quelques critiques aussi, et qui ont posé des questions auxquelles je me suis efforcé de répondre (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Recherche et technologie ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 513 089 726 francs.

« Titre IV : 146 865 895 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

« Autorisations de programme : 20 800 000 francs ;

« Crédits de paiement : 10 400 000 francs. »

Titre VI. Subventions d'investissement accordées par l'Etat

« Autorisations de programme : 9 196 200 000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 963 951 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Les crédits du ministère de la recherche et de la technologie, inclus dans la ligne « Redéploiement industriel et Recherche et technologie - services communs » seront mis aux voix à la suite de l'examen du budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

NOMINATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée de la nomination de ses représentants dans les organismes extraparlamentaires suivants :

MM. Philippe Bassinet, titulaire, et Claude Labbé, suppléant, au Conseil supérieur de l'aviation marchande ;

M. Georges Hage au conseil d'administration de T.F.1 ;

M. Jean-Jack Queyranne au conseil d'administration d'Antenne 2 ;

M. Bernard Schreiner au conseil d'administration de F.R.3 ;

M. Robert-André Vivien au conseil d'administration de Radio-France ;

M. Paul Chomat au Haut Conseil du secteur public ;

MM. Jean-Hugues Colonna et Albert Denvers à l'établissement national des invalides de la marine.

3

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Josselin, un rapport d'information établi au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes, instituée par la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 3010 et distribué.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 28 octobre 1985, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Commerce, artisanat et tourisme, article 59 :

Annexe n° 8 (commerce). - M. Germain Sprauer, rapporteur spécial ;

Annexe n° 9 (artisanat). - M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome III, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 10 (tourisme). - M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome IV (rectifié), de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

Culture :

Annexe n° 11. - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome IV, de M. Jean-Paul Desgranges, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2989, tome VIII, de M. Guy Vadepied, au nom de la commission des affaires étrangères).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

NOMINATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Conseil supérieur de l'aviation marchande

M. Philippe Bassinet, titulaire, et M. Claude Labbé, suppléant.

Conseil d'administration de T.F. 1

M. George Hage.

Conseil d'administration d'Antenne 2

M. Jean-Jack Queyranne.

Conseil d'administration de F.R. 3

M. Bernard Schreiner.

Conseil d'administration de Radio-France

M. Robert-André Vivien.

Haut Conseil du secteur public

M. Paul Chomat.

Etablissement national des invalides de la marine

MM. Jean-Hugues Colonna et Albert Denvers.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer		ETRANGER
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu	1 en 106		805
33	Questions	1 en 106		525
83	Table compte rendu	50		82
93	Table questions	50		90
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu	1 an 96		506
36	Questions	1 an 96		331
86	Table compte rendu	50		77
96	Table questions	30		49
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire	1 an 654		1 503
27	Série budgétaire	1 an 196		293
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an	554		1 489

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes

- 03 : compte rendu intégral des séances .
- 33 : questions écrites et réponses des ministres

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes

- 06 : compte rendu intégral des séances .
- 36 : questions écrites et réponses des ministres

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
- 27 : projets de lois de finances

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31
 Administration : 45-75-81-39
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

Prix du numéro : 2,80 F

(fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

